



portrait environnement

DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

2023

- Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire



sommaire

03

Géographie administrative du territoire

- 03 Localisation de la communauté de communes en Pays de la Loire
- 05 Les communes

07

Géographie physique du territoire

- 07 Le relief et les zones de pente
- 09 La géologie
- 11 Les unités paysagères ligériennes

13

Milieux naturels

- 13 Les cours d'eau classés liste 1 et 2
- 15 État écologique des masses d'eau
- 17 Les zones humides
- 19 Les étangs
- 21 Les mares ($> 500 \text{ m}^2$)
- 23 Les boisements
- 25 Les haies

27

Aménagement du territoire

- 27 L'occupation du sol
- 29 Agriculture - Registre Parcellaire graphique
- 31 La pollution lumineuse

33

Biodiversité

- 33 Les plantes à fleurs et fougères
- 39 Les amphibiens
- 43 Les reptiles
- 47 Les oiseaux
- 51 Les mammifères
- 55 Les invertébrés
- 61 Les cours d'eau patrimoniaux
- 63 Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

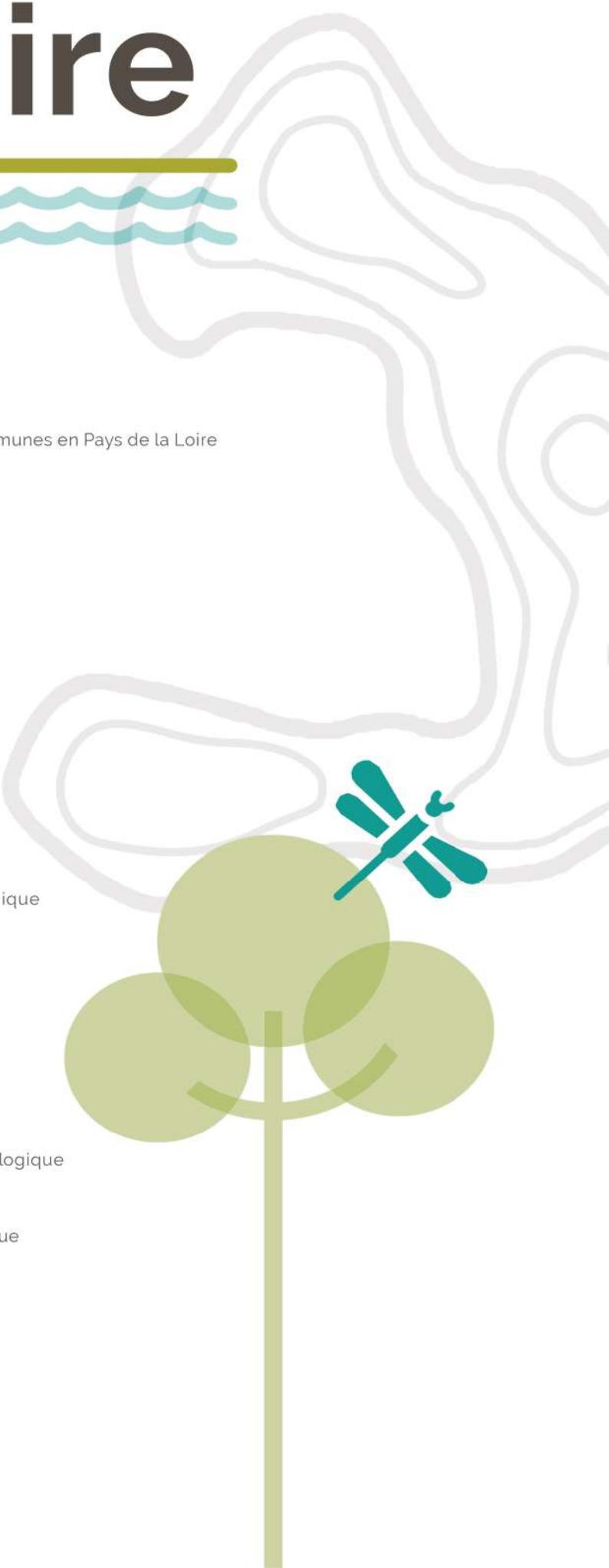
65

Zonage nature

- 65 Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique
- 67 Les Espaces Naturels Sensibles
- 69 Les sites natura 2000

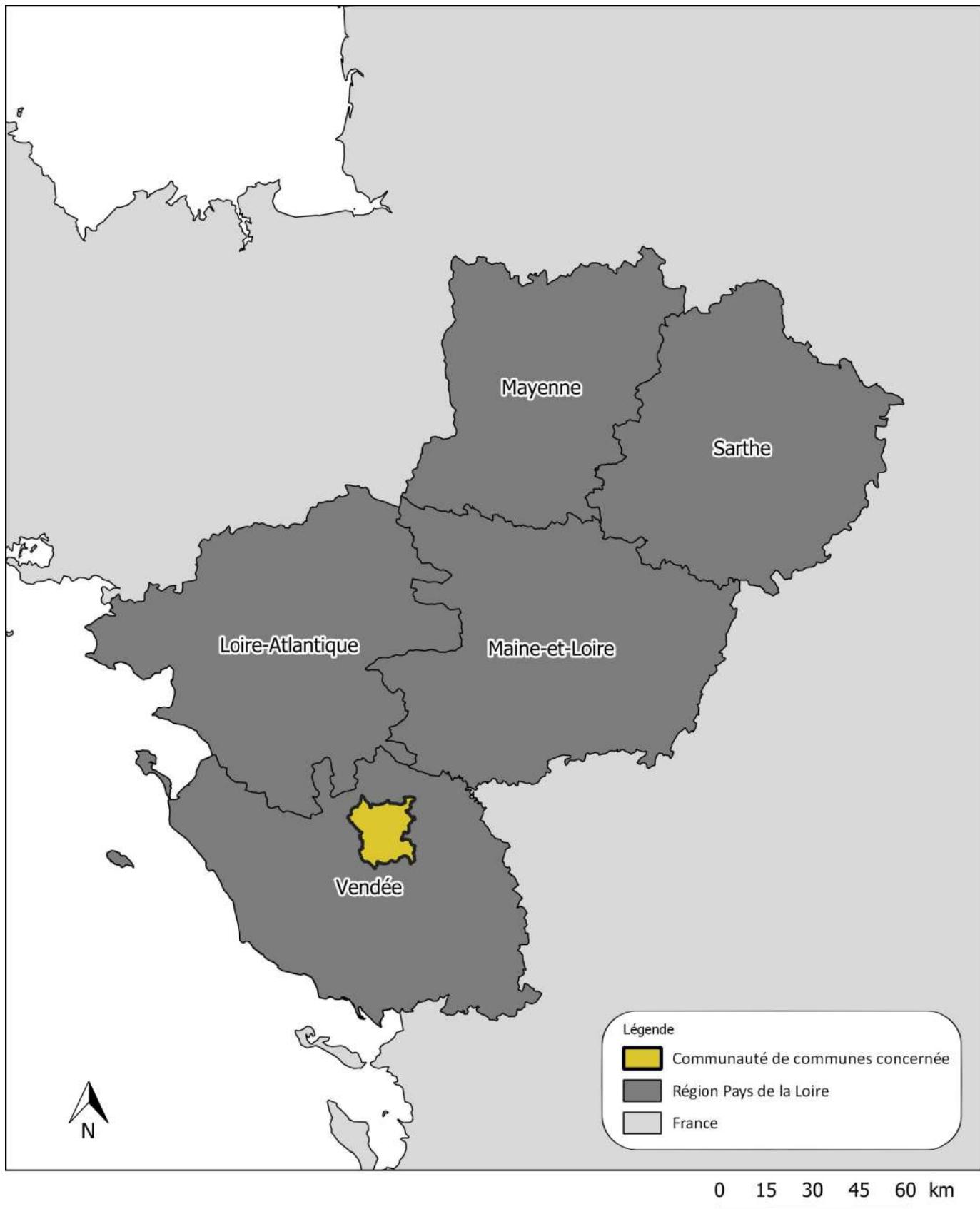
70

Synthèse des enjeux



géographie administrative DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté de communes
en Pays de la Loire



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

La Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts se situe dans la région Pays de la Loire, au Nord-Est du département de la Vendée.

D'un point de vue administratif, les communes de l'intercommunalité appartiennent à 2 cantons (Chantonnay, Montaigu) et à l'arrondissement de la Roche-sur-Yon.

La Communauté de Communes Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts est issue de la fusion de 2 ex-Communautés de communes que sont le Pays de Saint-Fulgent et le Pays des Essarts au 1^{er} janvier 2017. Cette structure administrative regroupe 10 communes d'un seul tenant et sans enclave.

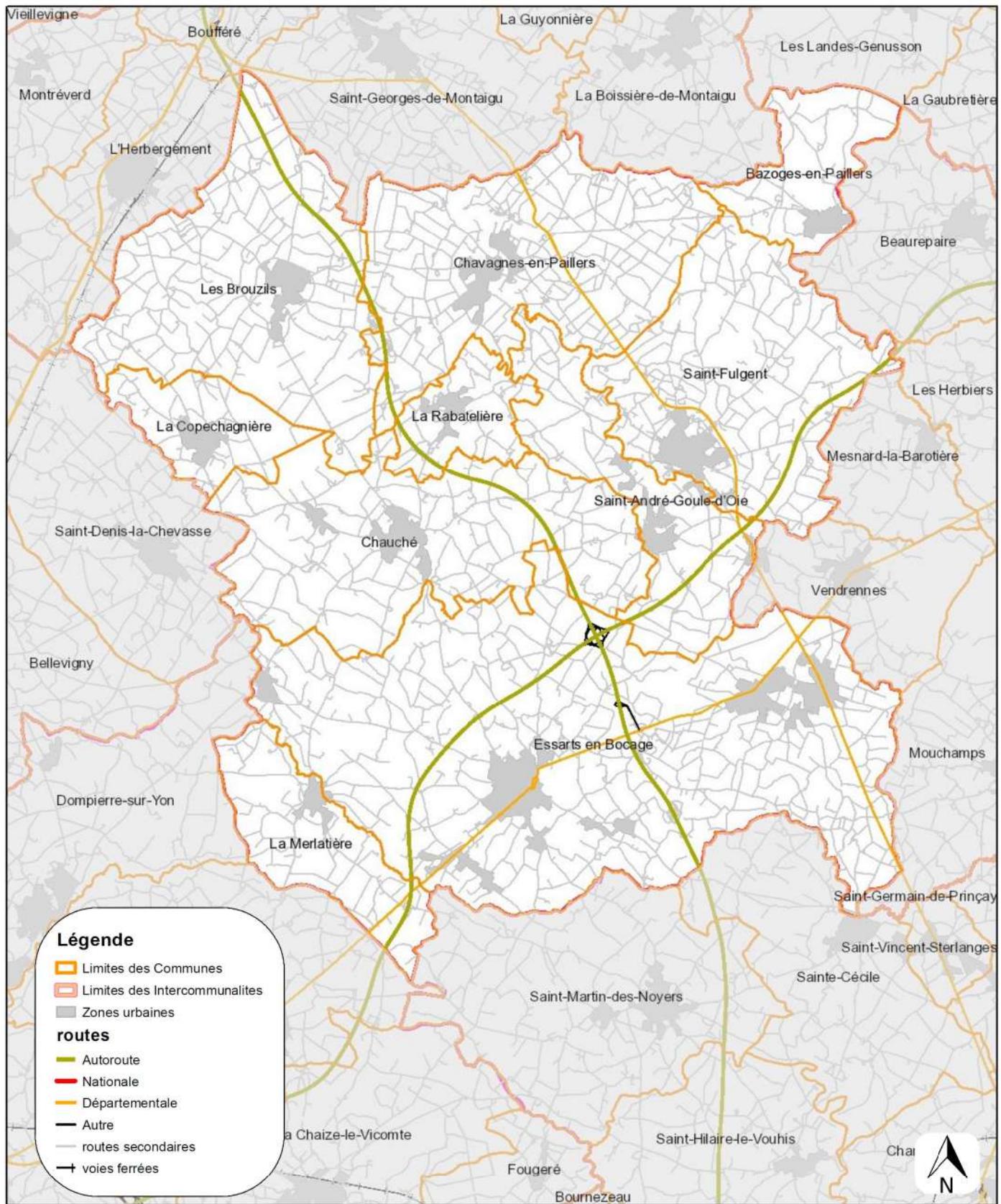
L'ESSENTIEL

Région des Pays de la Loire | Département de la Vendée
Regroupement de 2 communautés de communes
Regroupement de 10 communes



géographie administrative DU TERRITOIRE

Les communes



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

D'une superficie de 325 km², la communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts regroupe 10 communes, soit Bazoges-en-Paillers, les Brouzils, Chauché, Chavagnes-en-Paillers, La Copechanière, Essarts-en-Bocage (fusion de Boulogne, Les Essarts, L'Oie, Ste-Florence en 2016), La Merlatière, La Rabatelière, Saint-André-Goule-d'Oie et Saint-Fulgent.

Le siège de l'intercommunalité est basé à Saint-Fulgent. La commune la plus grande et la plus peuplée est Essarts-en-Bocage avec plus de 9 000 habitants. La densité de population varie de 58 hab./km² pour Chauché à 126 hab./km² pour Bazoges-en-Paillers (recensement 2019).

L'ESSENTIEL



- **10 communes, 28 000 habitants**
- **86 hab./km² en moyenne**

Superficie, population et densité par communes

(Source : INSEE 2019)

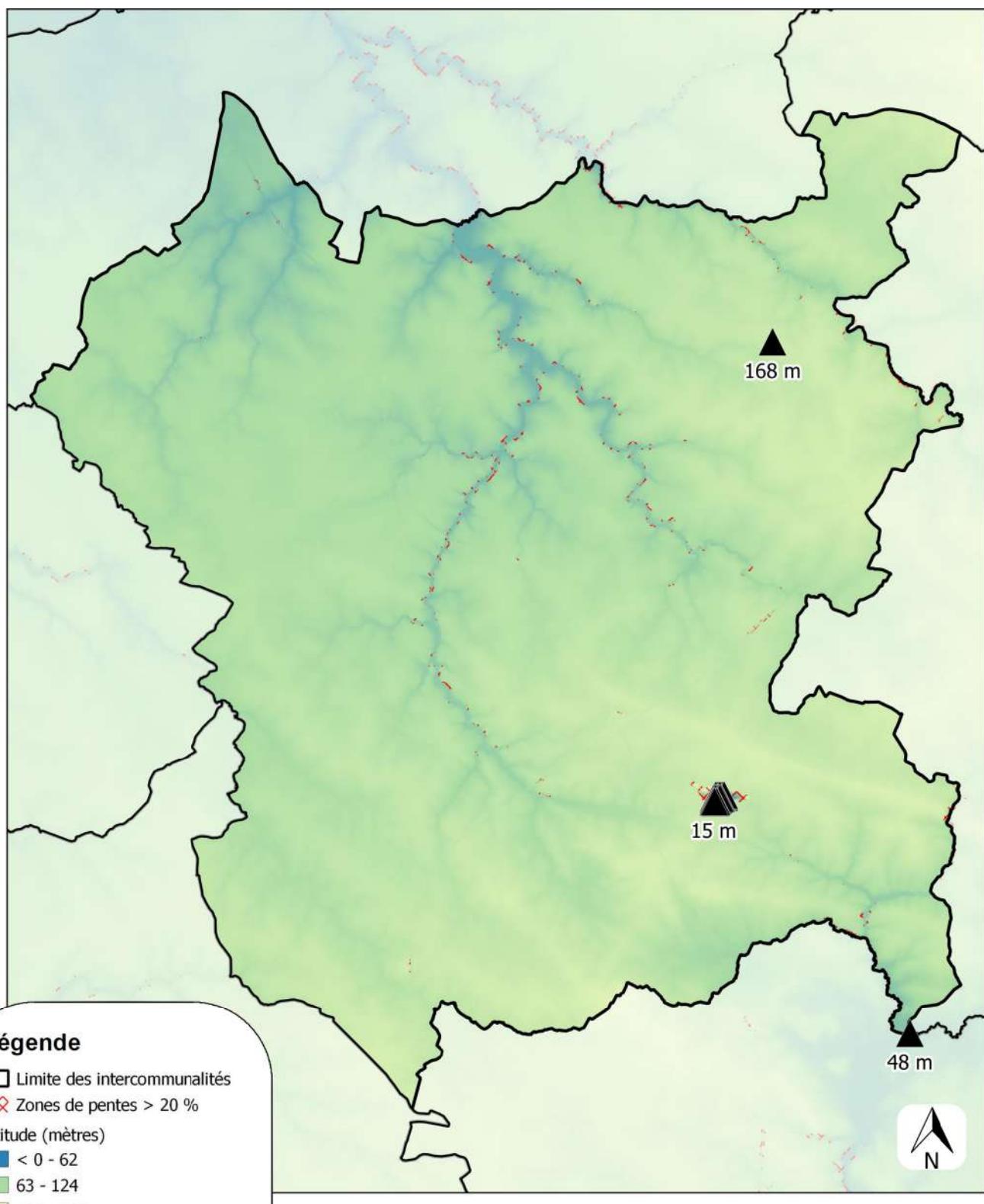
Classement par ordre d'importance :

1 2 3

Commune	Superficie (ha)	Nombre habitants	Densité (hab. / km ²)
Bazoges-en-Paillers	1 145	1 440	126
Les Brouzils	4 125	2 808	68
Chauché	4 199	2 456	58
Chavagnes-en-Paillers	4 057	3 529	87
La Copechagnière	968	1 012	105
Essarts en Bocage	9 962	9 053	91
La Merlatière	1 486	1 006	68
La Rabatelière	826	995	120
Saint-André-Goule-d'Oie	2 019	1 844	91
Saint-Fulgent	3 682	3 803	103
CC St-Fulgent - Les Essarts	32 469	27 946	86

géographie physique DU TERRITOIRE

Le relief



Légende

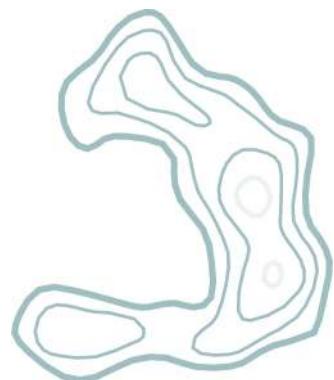
- Limite des intercommunalités
- Zones de pentes > 20 %
- Altitude (mètres)
 - < 0 - 62
 - 63 - 124
 - 125 - 187
 - 188 - 249
 - > 250

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

La communauté de communes présente un relief relativement homogène et modeste. Seuls quelques modelés passe les 100 m d'altitude. Ailleurs, le relief est accentué par le réseau hydrographique. Ainsi, les rivières et leurs affluents qui traversent le territoire marquent les zones de pentes et les points bas.

L'ESSENTIEL

- Plus de 90 % du territoire a une altitude comprise entre 50 à 100 m.

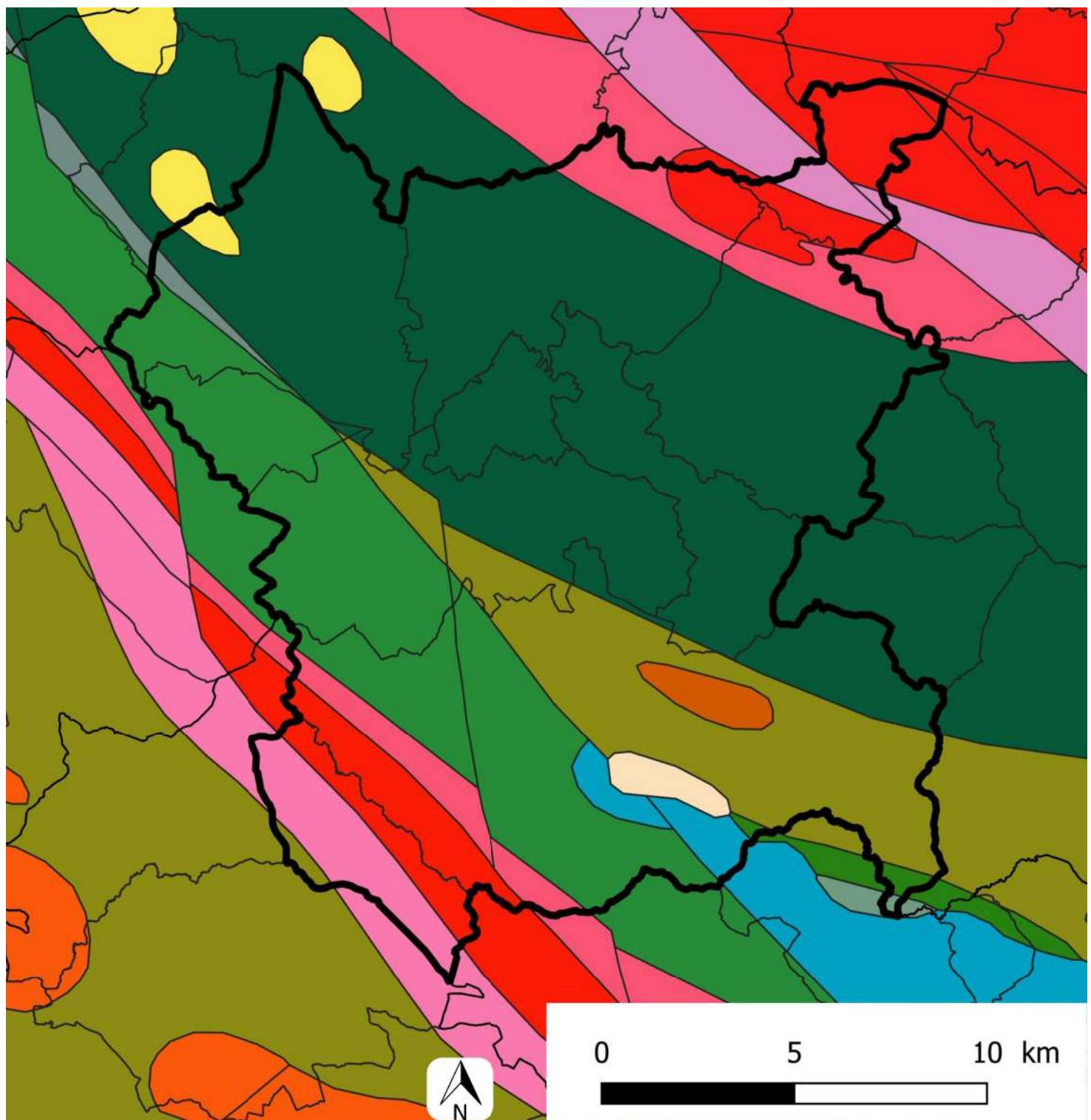


Altitude (m)	Superficie du territoire (ha)
< 50	669
50-100	30 633
101-150	1 819
151-200	0,1

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et la gestion mécanique y est souvent absente

géographie physique DU TERRITOIRE

La géologie



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

La géologie du territoire se découpe en successions de grandes bandes transversales allant du Nord-Ouest au Sud-Est du territoire. À l'image de celle du département vendéen, sa géologie est relativement complexe. L'immense majorité du territoire est composée de roche métamorphique (schiste, micaschiste, orthogneiss, amphibolite), c'est à dire que les roches ont subi de fortes contraintes (pression, température), dans un temps long.

L'ESSENTIEL

- **Majorité de roches schisteuses. Les roches présentent un aspect feuilletté et peuvent se débiter en plaques fines.**

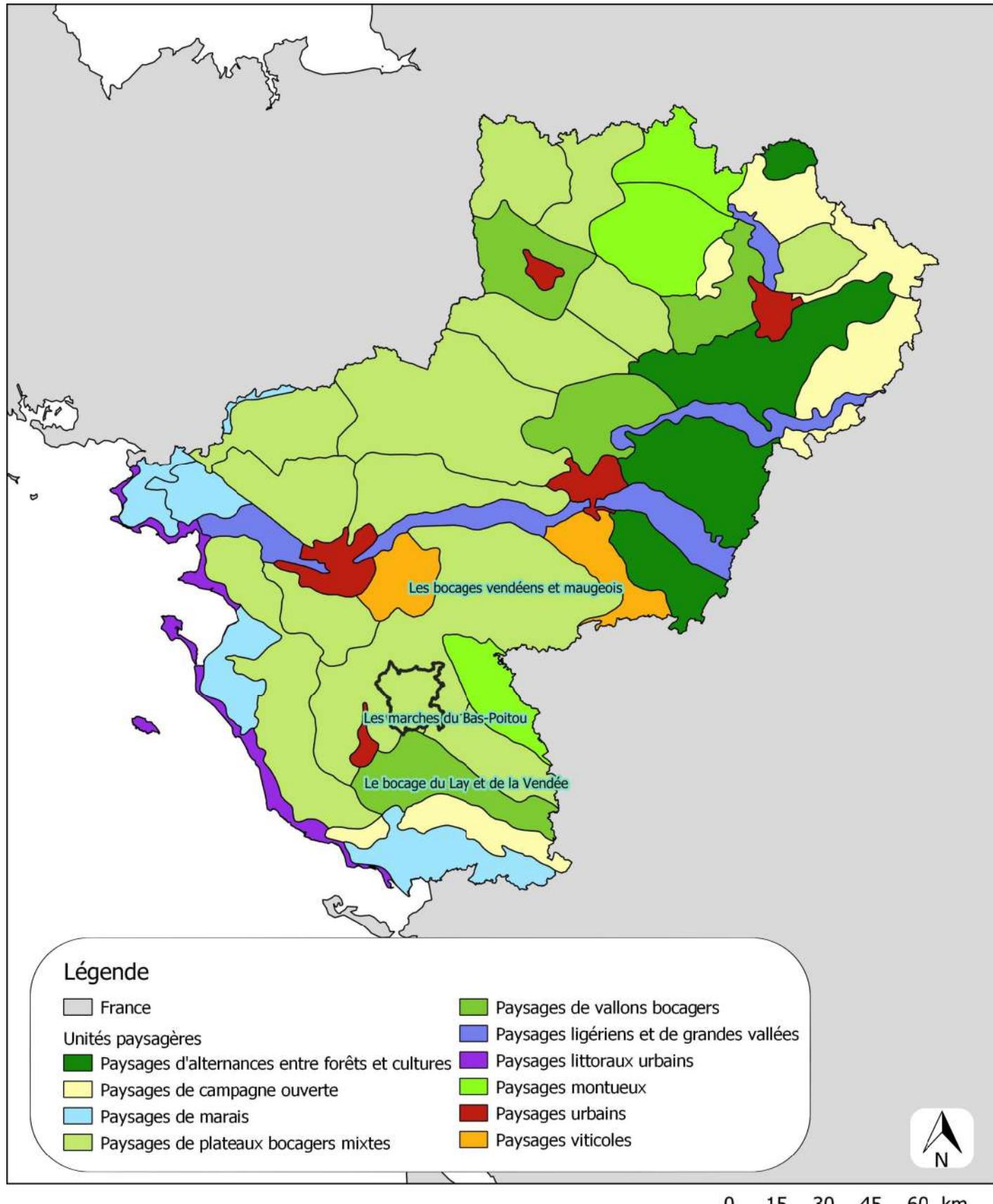
Légende

- amphibolites, micaschistes, leptynites, paragneiss
- argiles, cailloutis, sables
- basaltes, spilites, dolérites
- grès, marnes, calcaires, argiles
- grès, schistes, charbons, conglomérats
- leucogranites peralumineux
- métawackes, schistes, micaschistes
- micaschistes, paragneiss
- monzogranites, granodiorites
- orthogneiss granitiques
- paragneiss, amphibolites, leptynites, orthogneiss
- quartzites, grès, schistes
- sables, cailloutis, argiles
- schistes, grès, arkoses, calcaires
- schistes, grès, quartzites, phtanites
- schistes, métawackes, phtanites
- schistes, wackes, calcaires, grès

La géologie du territoire permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité du territoire.

géographie physique DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

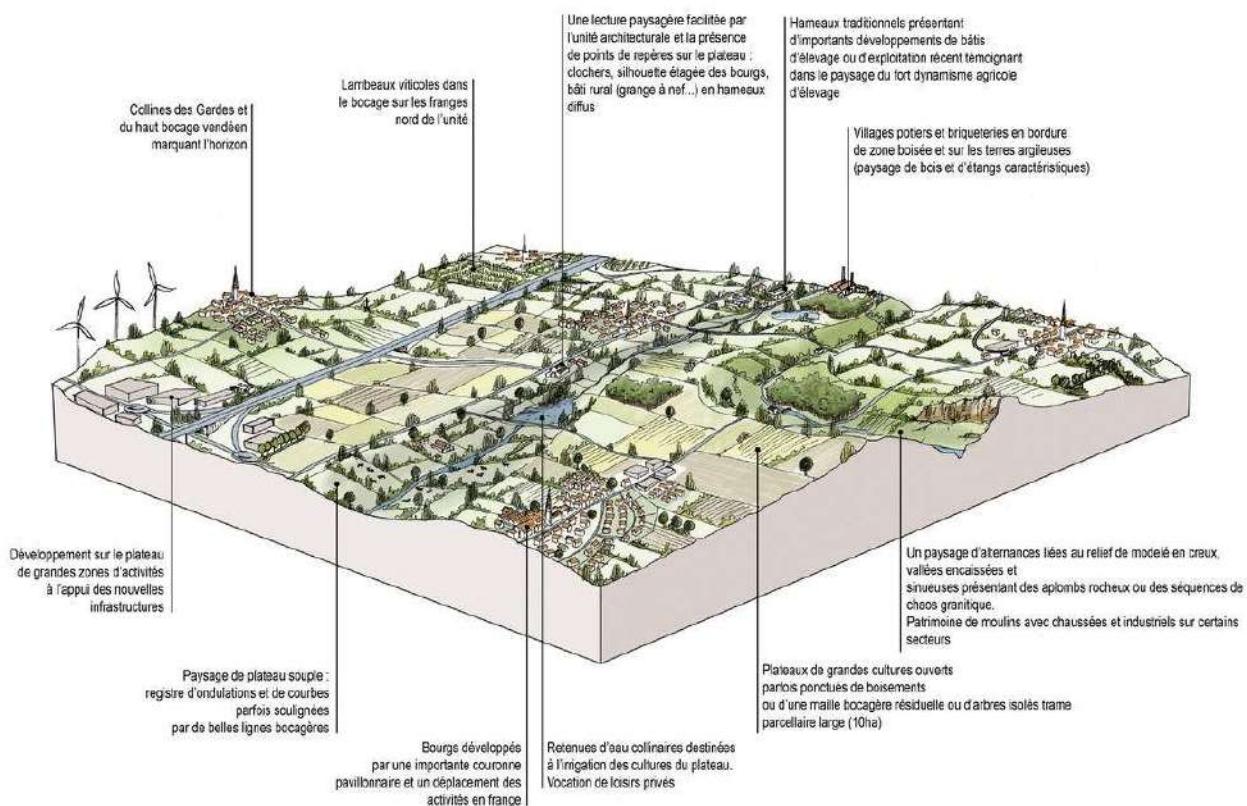
Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

Le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts s'étend sur 3 unités paysagères, notamment les bocages vendéens et maugeois (relief modelé en creux) pour une large majorité, puis les marches du Bas-Poitou (vallons de bocage semi-ouvert et plaine) localisé au Sud-Est de la commune Les Essarts-en-bocage et enfin le bocage du Lay et de la Vendée (vallons bocagers) à l'extrême Sud-Ouest de la commune de La Merlatière.

L'ESSENTIEL

Les bocages vendéens et maugeois (97,8%), les marches du Bas-Poitou (2%) et le bocage du Lay et de la Vendée (0,2%).

Bloc-diagramme de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)

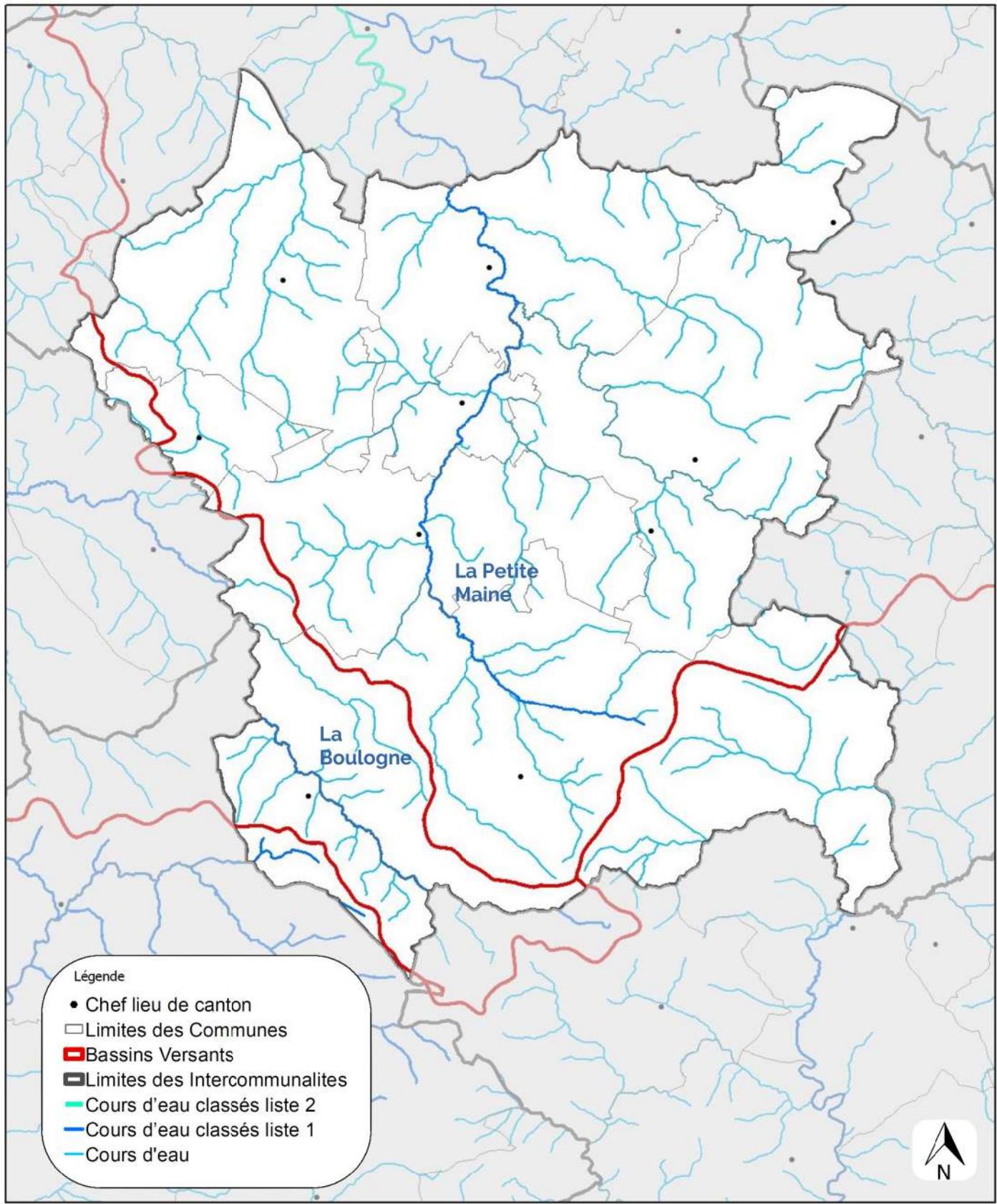


Un paysage est une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations. (art. 1, Convention européenne du paysage)

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés liste 1 et 2



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des rivières en deux listes :

- **La liste 1** vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.
- **La liste 2** vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

L'intercommunalité comprend 6 cours d'eau classés en liste 1, la Petite Maine, la Boulogne, et la Maine, ainsi que 3 petits affluents de l'Yon. Aucun cours d'eau n'est classé en liste 2.

La Petite Maine est classée sur 24 km de long et concerne Essarts-en-Bocage, Chauché, La Rabatelière, Saint-André-Goule-d'Oie et Chavagnes-en-Paillers.

La Boulogne est classée sur 17 km de long et concerne Essarts-en-Bocage, la Merlatière et Chauché.

Les 3 petits affluents totalisent 6 km dans la commune de La Merlatière.

Enfin la Maine est classée sur 2 km en limite de Chavagnes-en-Paillers.

L'ESSENTIEL

- Près de 50 km de cours d'eau classés en liste 1
- 75 % de l'intercommunalité comprise dans le bassin de la Sèvre nantaise

Les 3/4 nord de l'EPCI sont compris dans le bassin versant de la Sèvre nantaise. Les extrêmes Sud-Est et Sud-Ouest sont dans le bassin du Lay et l'ouest de l'intercommunalité se situe dans le bassin versant de la Boulogne.

Un bassin versant correspond à l'ensemble de la surface qui reçoit les eaux qui circulent vers un même cours d'eau.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

État écologique des masses d'eau



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

Aucun cours d'eau dont l'état écologique a été mesuré sur la communauté de communes Saint-Fulgent – Les Essarts atteint le très bon voire le bon état écologique.

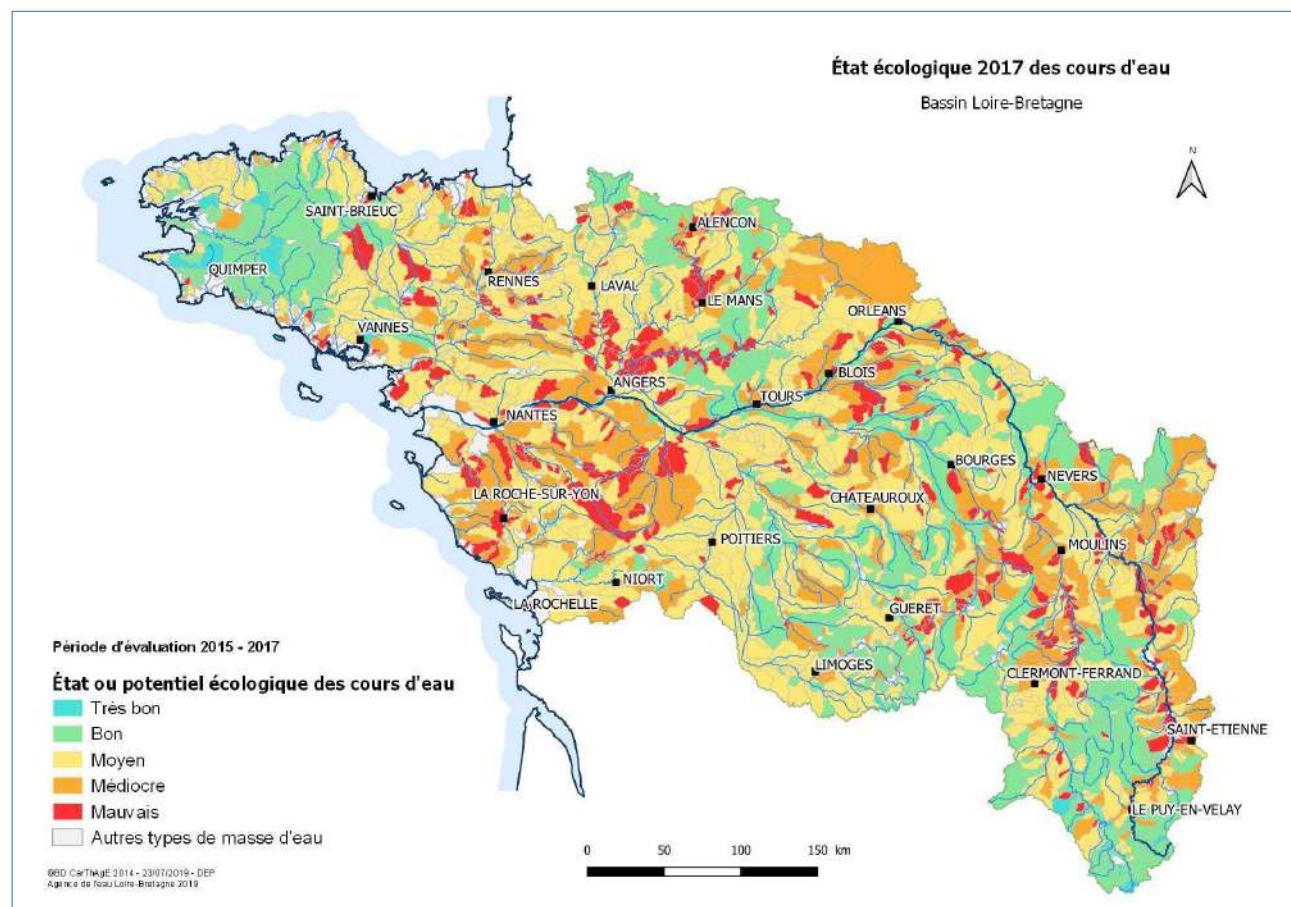
La grande majorité des rivières de l'intercommunalité atteint un état écologique moyen (84%). L'ensemble de la petite Maine et ses affluents sont dans un état écologique dit moyen, ainsi que les cours d'eau compris dans le bassin du Lay.

La Boulogne et ses affluents, comme La Maine, affichent un état médiocre.

En 2017, seules 11 % des masses d'eau atteignent un bon état écologique, en région Pays de la Loire. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en bon état, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % un mauvais état.

L'ESSENTIEL

- 100 % des cours d'eau étudiés en état écologique moyen à médiocre.



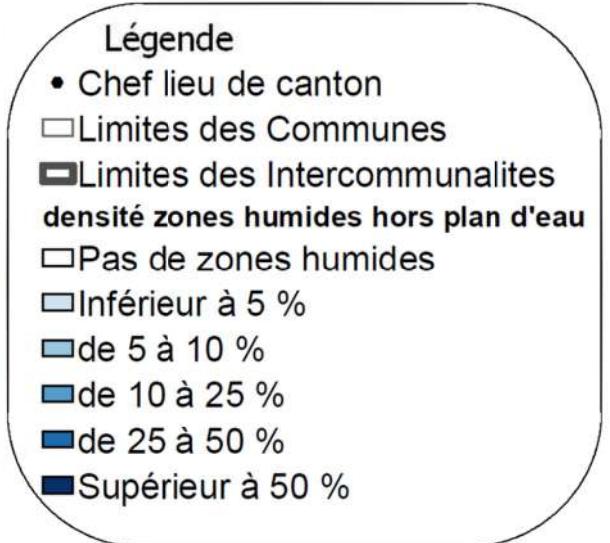
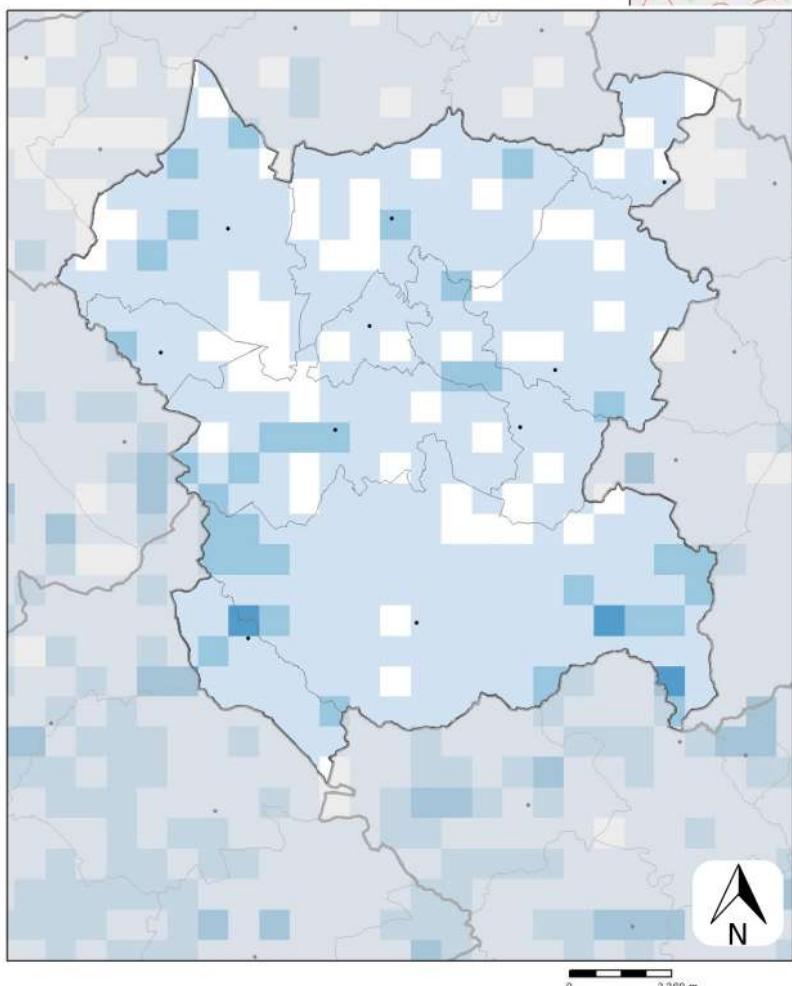
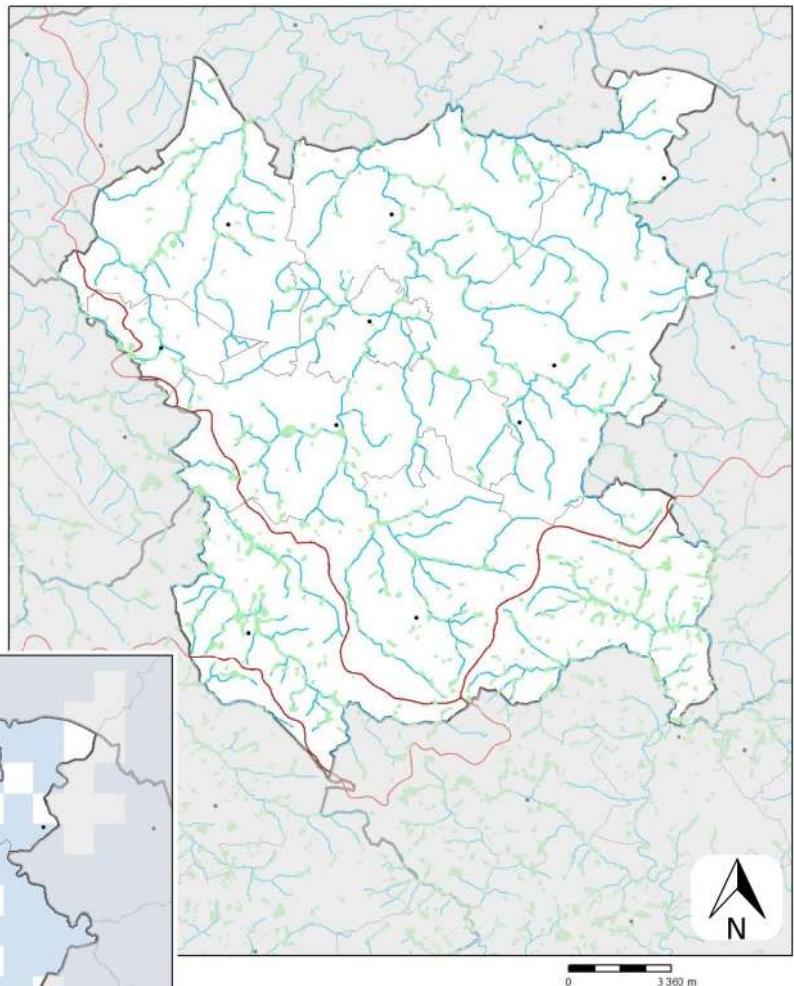
L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés...), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous...) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

Pour 2027, l'objectif est de 61 % des masses en bon état sur le bassin Loire-Bretagne. En 2017, seules 24 % des masses d'eau atteignent le bon état écologique sur ce bassin.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme les amphibiens (Salamandre tachetée), des plantes (Trèfle d'eau, Fritillaire pintade), ...

Sur la Communauté de communes, 649 hectares (1,8 % du territoire) de zones humides sont prélocalisés par la DREAL, c'est à dire identifiés comme étant des zones humides potentielles. Le taux est faible, à l'échelle du département de la Vendée, la moyenne est de plus de 7 % du territoire en zone humide potentielle.

Autrefois nombreuses, les zones humides ont été grignotées petit à petit par l'urbanisation et la production agricole. Elles subsistent le long des cours d'eau et notamment dans le sud de l'intercommunalité sur les bassins de la Boulogne et du Lay.

L'ESSENTIEL

- 649 ha de zones humides prélocalisées (1,8 % du territoire)

Superficie et densité de zones humides par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Surface zone humide (ha)	% de la superficie du territoire
Bazoges-en-Paillers	9	0,7 %
Les Brouzils	73	1,8 %
Chauché	70	1,7 %
Chavagnes-en-Paillers	65	1,6 %
La Copechagnière	17	1,8 %
Essarts en Bocage	276	2,8 %
La Merlatière	57	3,8 %
La Rabatelière	10	1,2 %
Saint-André-Goule-d'Oie	28	1,4 %
Saint-Fulgent	43	1,2 %
CC St-Fulgent - Les Essarts	649	1,8%

Réglementation sur les zones humides

(Art L211-1 du Code de l'environnement)

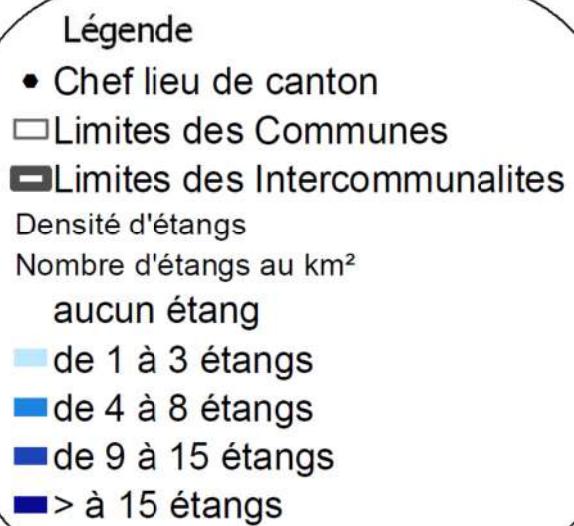
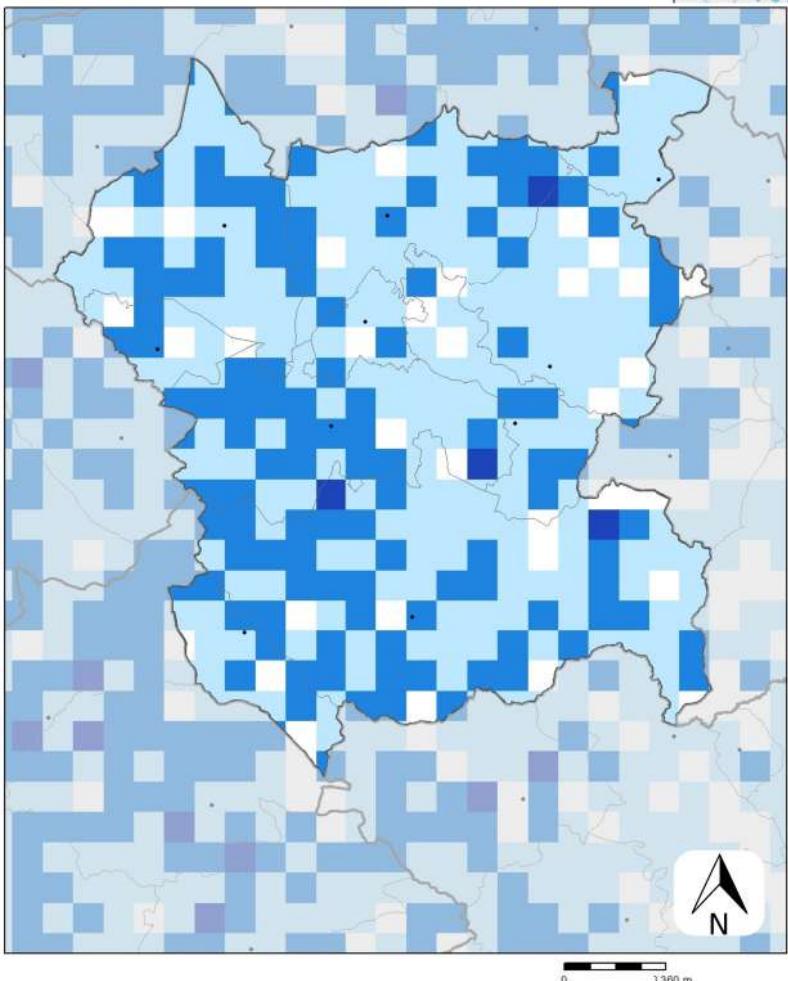
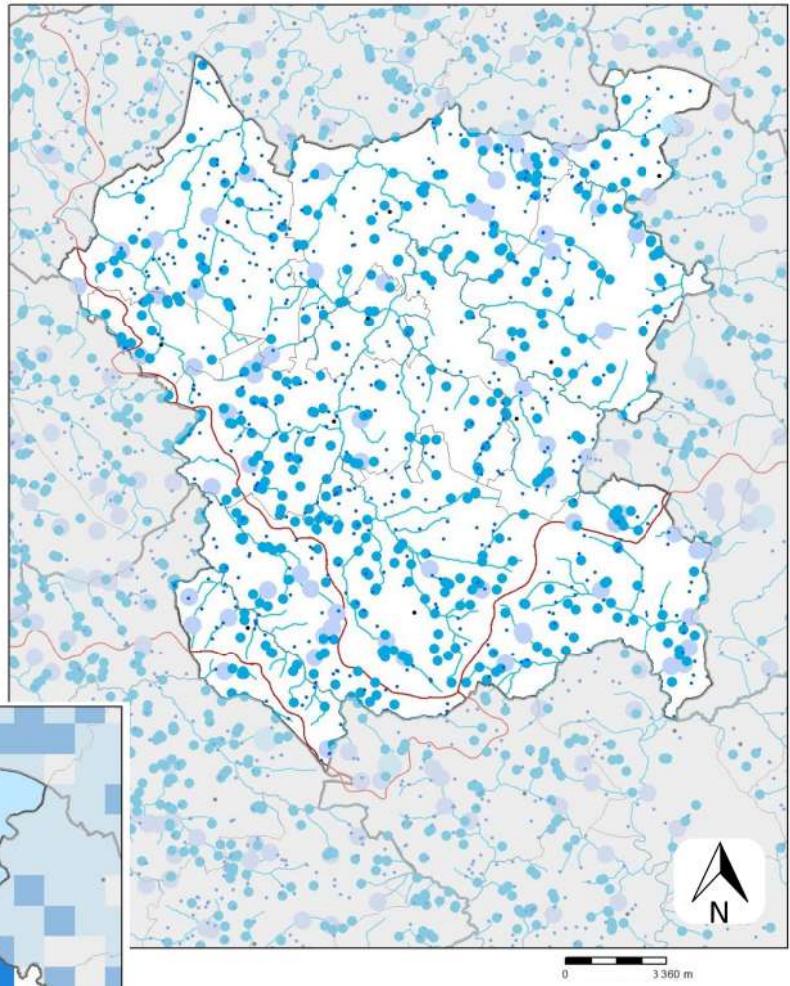
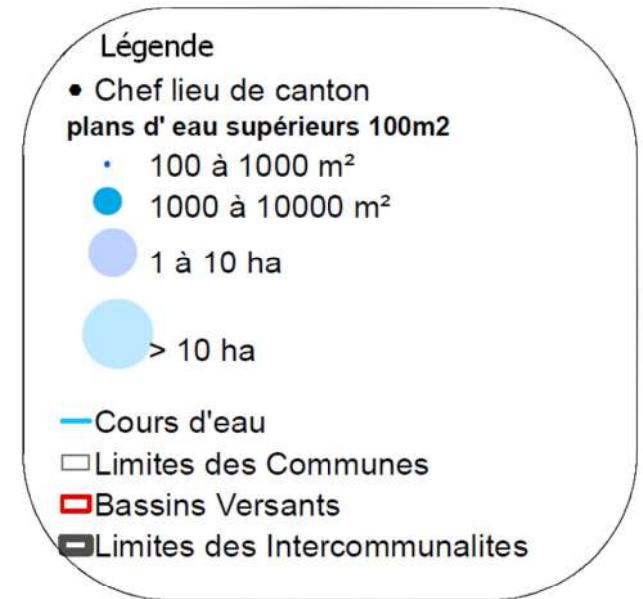
Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

967 étangs ont été inventoriés sur le Pays Saint-Fulgent – Les Essarts. La commune Essarts-en-Bocage en regroupe le plus (335) et Chauché présente la plus grande densité d'étang au km² (3,6). Ces plans d'eau ont principalement été réalisés sur la moitié Sud-Ouest du territoire.

Pour rappel différents structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux...) ont effectuées des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriments
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges
- **Impact sur la continuité écologique**
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements

L'ESSENTIEL

- 967 étangs sur le territoire
- Des étangs aux multiples impacts pour la ressource en eau

Nombre et densité d'étangs par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre d'étangs	Nombre d'étangs < 1 ha	Nombre d'étangs de 1 à 10 ha	Nombre d'étangs > 10 ha	Densité (étangs / km ²)
Bazoges-en-Paillers	25	22	2	1	2,2
Chauché	150	142	8	0	3,6
Chavagnes-en-Paillers	118	110	8	0	2,9
Essarts en Bocage	335	310	25	0	3,4
La Copechagnière	26	23	3	0	2,7
La Merlatière	47	42	5	0	3,2
La Rabatelière	15	14	1	0	1,8
Les Brouzils	120	113	7	0	2,9
Saint-André-Goule-d'Oie	54	51	3	0	2,7
Saint-Fulgent	77	71	6	0	2,1
CC St-Fulgent - Les Essarts	967	898	68	1	2,7

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création. Plus d'informations auprès de la DDTM de Vendée..

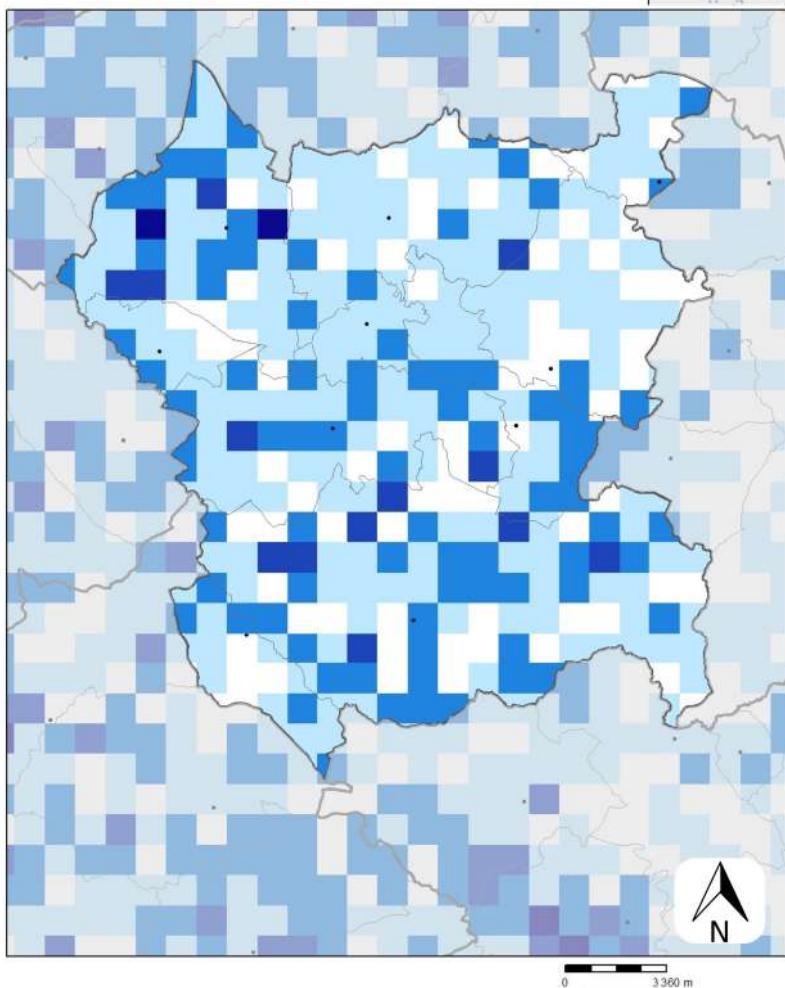
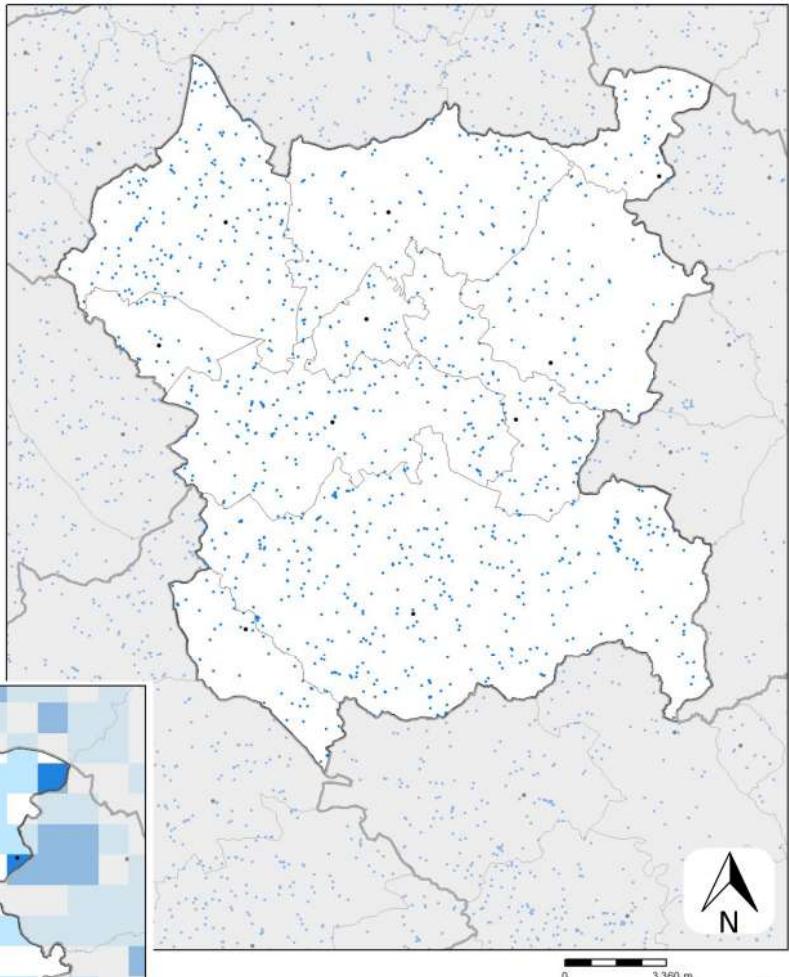
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités

Densité de mares

Nombre mares au km²

aucune mare

de 1 à 2 mares

de 3 à 5 mares

de 6 à 8 mares

> à 8 mares

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

La présence des mares est liée à différents usages historiques, qui peut expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres. Les mares sont principalement retrouvées dans les 2/3 Sud-Ouest de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Le territoire possède un faible réseau de mares, avec la présence de 623 mares et une densité moyenne de moins de 2 mares au km². Les Brouzils présente la plus forte densité (2,67), tandis que Saint-Fulgent atteint seulement 1 mare au km². La moyenne vendéenne est peu élevée mais atteint 2,44 mares au km².

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Ainsi l'intercommunalité ne possède pas une connectivité de mares réellement favorable à la biodiversité aquatique.

L'ESSENTIEL

- Moins de 2 mares au km²
- Faible connectivité entre les mares

Nombre et densité de mares par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Nombre de mares	Densité (mares / km ²)
Bazoges-en-Paillers	13	1,14
Chauché	90	2,14
Chavagnes-en-Paillers	56	1,38
Essarts en Bocage	206	2,07
La Copechagnière	13	1,34
La Merlatière	29	1,95
La Rabatelière	18	2,18
Les Brouzils	110	2,67
Saint-André-Goule-d'Oie	48	2,38
Saint-Fulgent	40	1,09
CC St-Fulgent - Les Essarts	623	1,83

Réglementation sur les mares

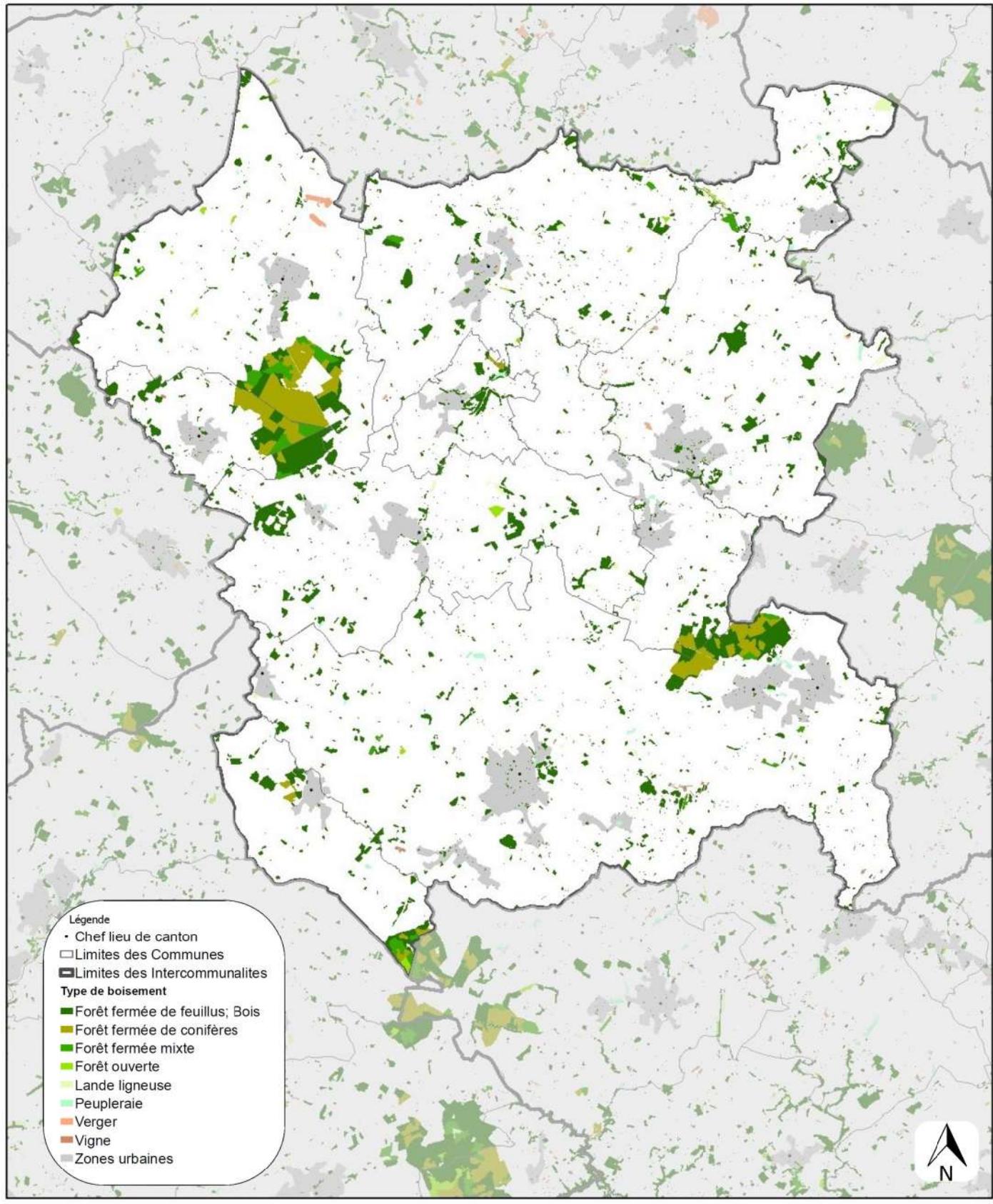
(Art L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière.

D'après la loi sur l'eau et le code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels DU TERRITOIRE

Les boisements



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

La communauté de communes Saint-Fulgent – Les Essarts compte 2 500 hectares de boisements qui recouvrent moins de 8 % de son territoire. Ce sont les forêts fermées de feuillus qui sont les plus représentées avec 1 500 ha et 4.6 % du territoire occupé.

L'intercommunalité comprend un grand nombre de petits boisements. Elle dispose aussi de 2 forêts domaniales, la forêt de Grasla (600 ha) qui s'étend sur Les Brouzils et la Copechanière et la forêt de l'Herbergement (350 ha) située à Essarts-en-bocage, toutes deux sont dominées par les résineux. Le bois de la Chaume à La Merlatière est, quant à lui, composé d'une diversité de type de boisement.

L'ESSENTIEL

- **2 500 ha de boisement | 7,7 % du territoire**
- **Forêts fermées de feuillus en majorité**

Surface des différents types de boisements

Classement par ordre d'importance

1 2 3

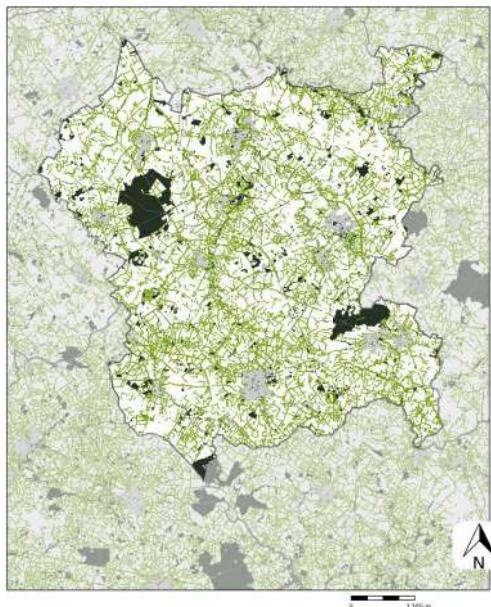
Type de boisement	Surface dans EPCI (ha)	Proportion territoire EPCI	Surface en Vendée (ha)	Proportion des boisements par rapport à ceux du même type sur le reste de la Vendée
Bois	218	0,7 %	5 081	4,3 %
Forêt fermée de conifères	481	1,5 %	7 948	6,0 %
Forêt fermée de feuillus	1 490	4,6 %	35 082	4,2 %
Forêt fermée mixte	161	0,5 %	3 666	4,4 %
Forêt ouverte	31	0,1 %	1 941	1,6 %
Lande ligneuse	49	0,2 %	2 090	2,4 %
Peupleraie	45	0,1 %	2 341	1,9 %
Verger	25	0,1 %	935	2,7 %
Total	2 499	7,7 %	59 085	4,2 %

Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

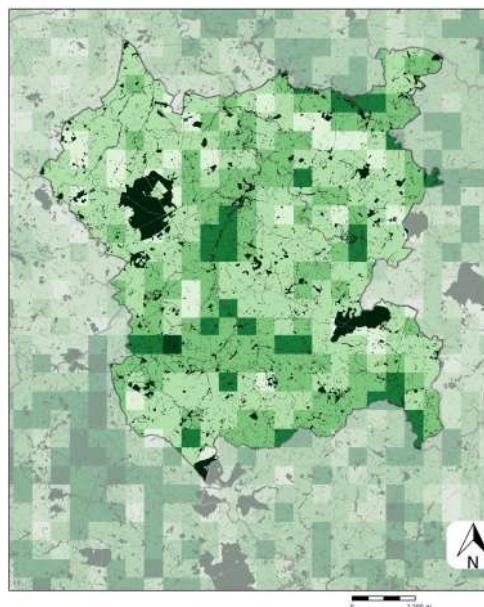
milieux naturels DU TERRITOIRE

Les haies

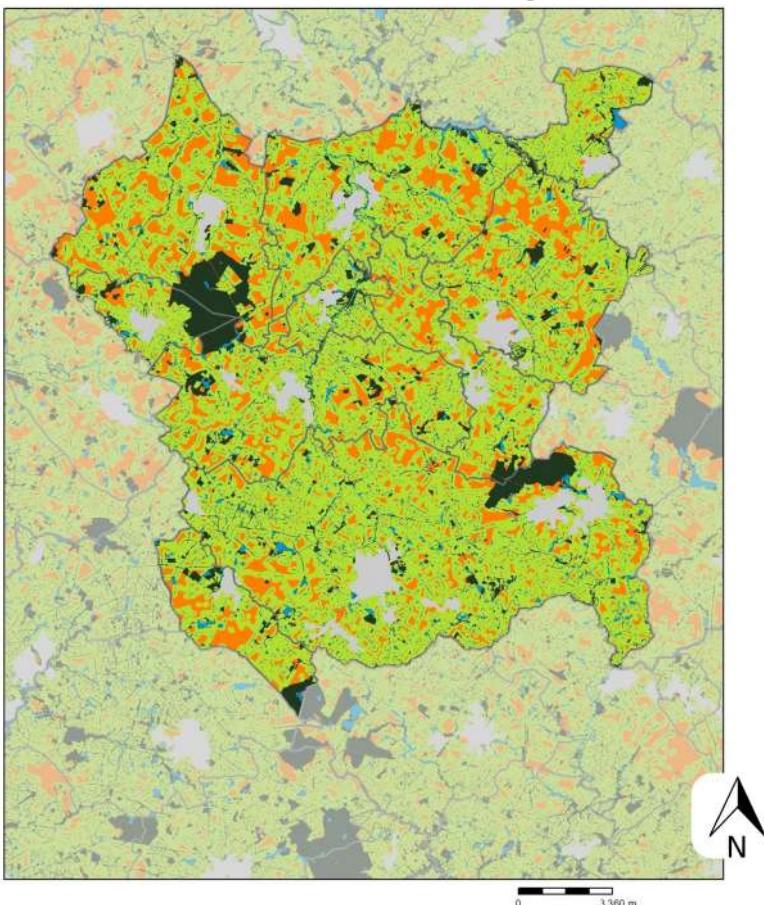
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- Limites des Intercommunalités
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

- pas de ml par hectare
- Inférieur à 30 ml par hectare
- de 30 à 60 ml par hectare
- de 60 à 90 ml par hectare
- de 90 à 120 ml par hectare
- Supérieur à 120 ml par hectare
- Connectivité des haies (100m)
- Ouverture du bocage
- Surface en eau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

L'intercommunalité Saint-Fulgent – Les Essarts présente un bocage peu dense sur l'ensemble de son territoire. Avec seulement 1 847 km de haies, la densité moyenne de 57 ml/ha reste nettement en dessous de celle du département de la Vendée (85 ml/ha).

Deux communes comprennent moins de 50ml de haies par hectare : les Brouzils (41ml/ha) et La Copechanière (46 ml/ha). Seules trois communes passent les 60ml/ha de haies, dont La Rabatelière qui approche la moyenne départementale avec 83 ml/ha.

La connectivité du bocage s'en retrouve assez faible également, ainsi des zones de bocage ouvert sont présentes sur l'ensemble du territoire.

L'ESSENTIEL

- Moins de 2 000 km de haies sur le territoire
- 57 ml/ha en moyenne

Linéaire de haies par commune

Classement par ordre d'importance

1 2 3

Commune	Linéaire de haies (m)	Ratio sur linéaire total EPCI (%)	Densité de haies par ha
Bazoges-en-Paillers	82 768	4	72
Chauché	234 557	13	56
Chavagnes-en-Paillers	226 910	12	56
Essarts en Bocage	649 230	35	65
La Copechagnière	44 998	2	46
La Merlatière	75 035	4	50
La Rabatelière	68 707	4	83
Les Brouzils	167 468	9	41
Saint-André-Goule-d'Oie	101 529	6	50
Saint-Fulgent	195 544	11	53
CC St-Fulgent - Les Essarts	1 846 746	100	57

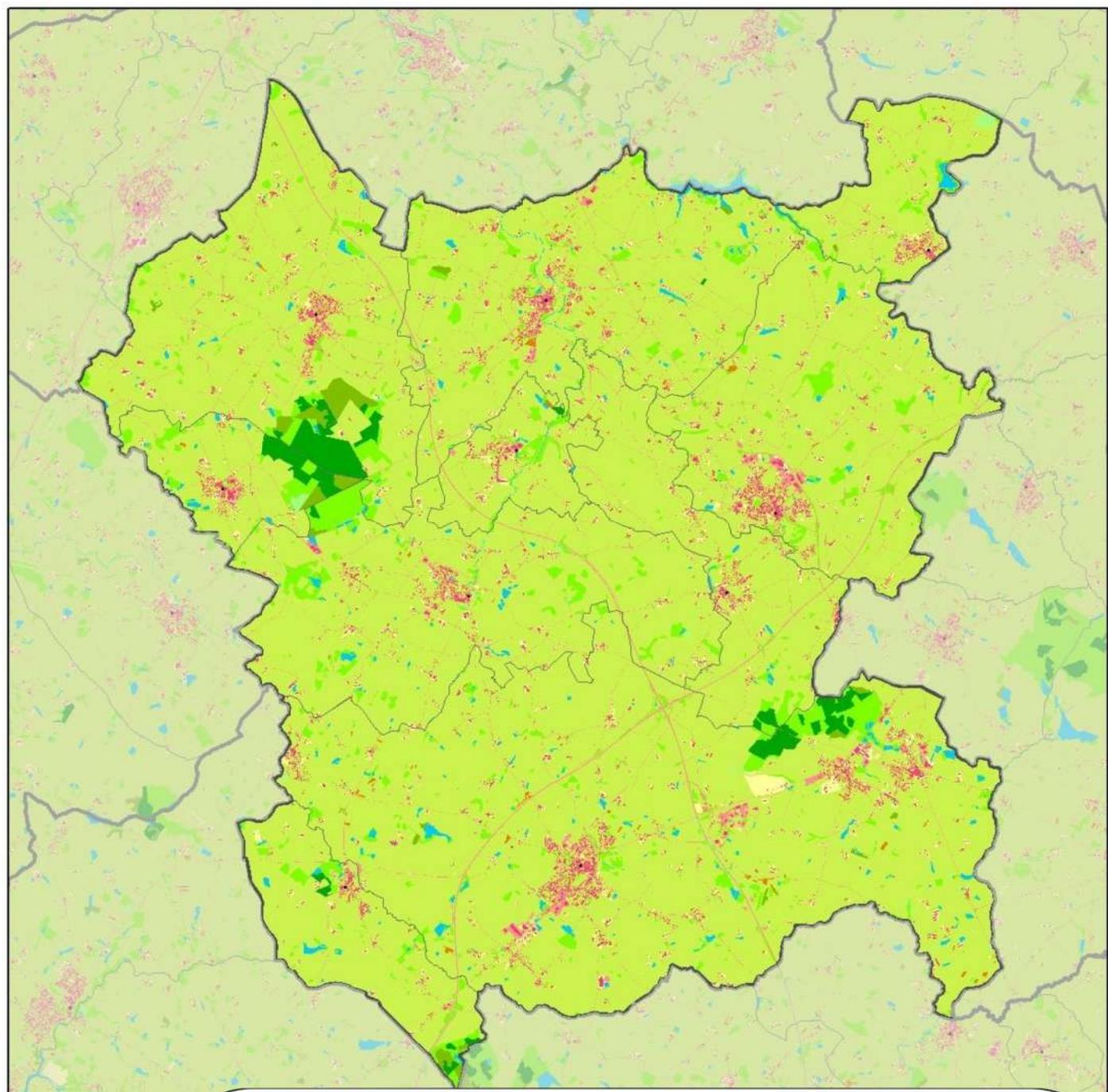
Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.

aménagement

DU TERRITOIRE

Occupation du sol



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Intercommunalités
- Limites des Communes

OSGE-Couverture du sol

Intitulé

- Zones baties
- Zones non baties
- Zones à matériaux minéraux
- Zones à autres matériaux composites

- Sols nus
- Surfaces d'eau
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées
- Autres formations non ligneuses



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

L'intercommunalité Saint-Fulgent – Les Essarts présente deux nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les formations herbacées (principalement des prairies et cultures) avec 85 % du territoire
- Les peuplements de feuillus avec 5 % du territoire

La surface urbaine (zones bâties et non bâties) représente 4,6 % du territoire. Ceci est légèrement au dessus de la moyenne régionale qui se situe à 4,1 %.

L'ESSENTIEL

- Urbanisation développée, qui se situe au dessus de la moyenne régionale.

Surface des différents types d'occupation du sol

Classement par ordre d'importance 1 2 3

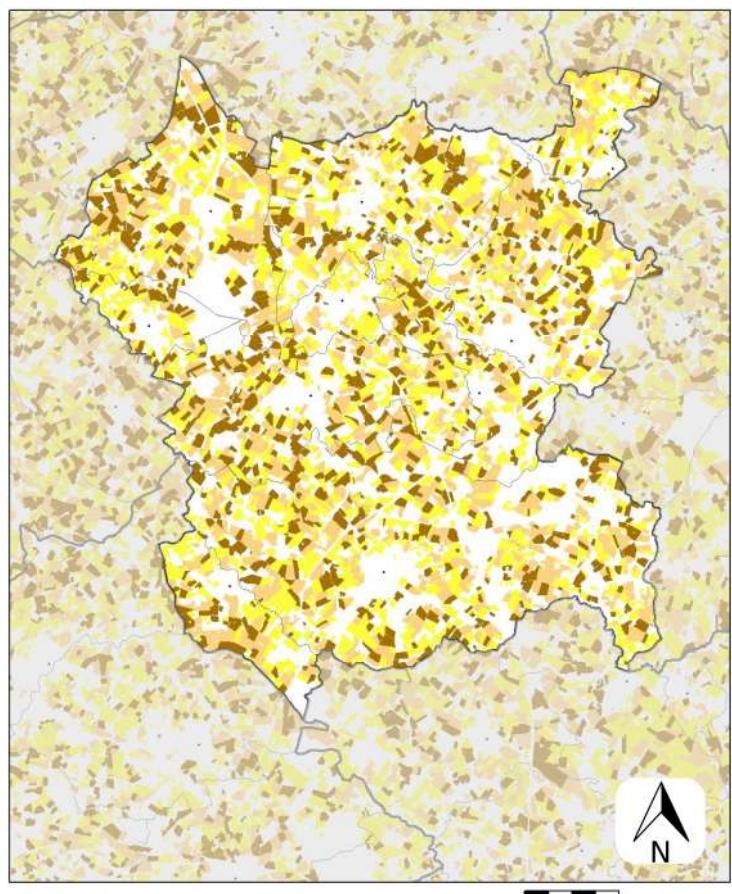
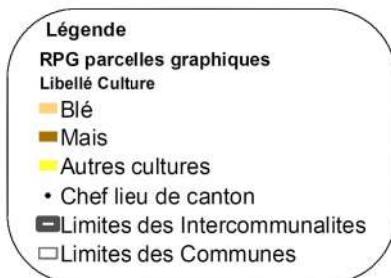
Type d'occupation du sol	Surface (ha)	Ratio surface totale
Autres formations ligneuses	48	0,1 %
Formations arbustives et sous-arbrisseaux	79	0,2 %
Formations herbacées	27 877	85,2 %
Peuplements de conifères	429	1,3 %
Peuplements de feuillus	1 665	5,1 %
Peuplements mixtes	183	0,6 %
Surfaces d'eau	371	1,1 %
Zones bâties	653	2,0 %
Zones non bâties	855	2,6 %
Zones à matériaux minéraux	541	1,7 %

aménagement

DU TERRITOIRE

Agriculture – Registre parcellaire graphique

Cultures

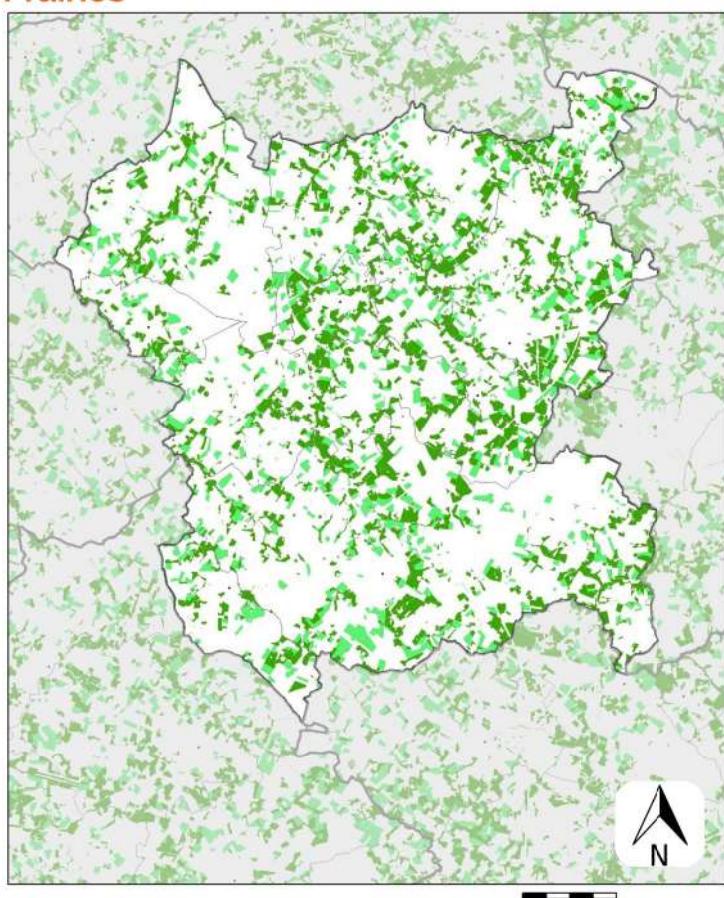


Prairies

Légende

RPG parcelles graphiques

- Prairies permanentes
 - Prairies temporaires
- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - Limites des Intercommunalités



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

En 2020, la communauté de communes Saint-Fulgent – Les Essarts comptait près de 24 000 ha de Surface Agricole Utile (SAU), ce qui représente 75% de la surface de son territoire.

Le territoire est une terre de production céréalière, le principal usage est le maïs grain et ensilage (24 % de la SAU). De plus, 20% de la SAU est consacrée au blé tendre. Ces cultures sont réparties de façon homogène sur l'intercommunalité.

Les prairies permanentes (22 % de la SAU) et temporaires (13 % de la SAU) sont principalement concentrées au centre du territoire.

L'ESSENTIEL

- Un territoire tourné vers l'agriculture avec 75 % de sa surface dédiée
- Territoire de productions céréalières (maïs et blé)

Surface des différents types d'assoulement

Classement par ordre d'importance



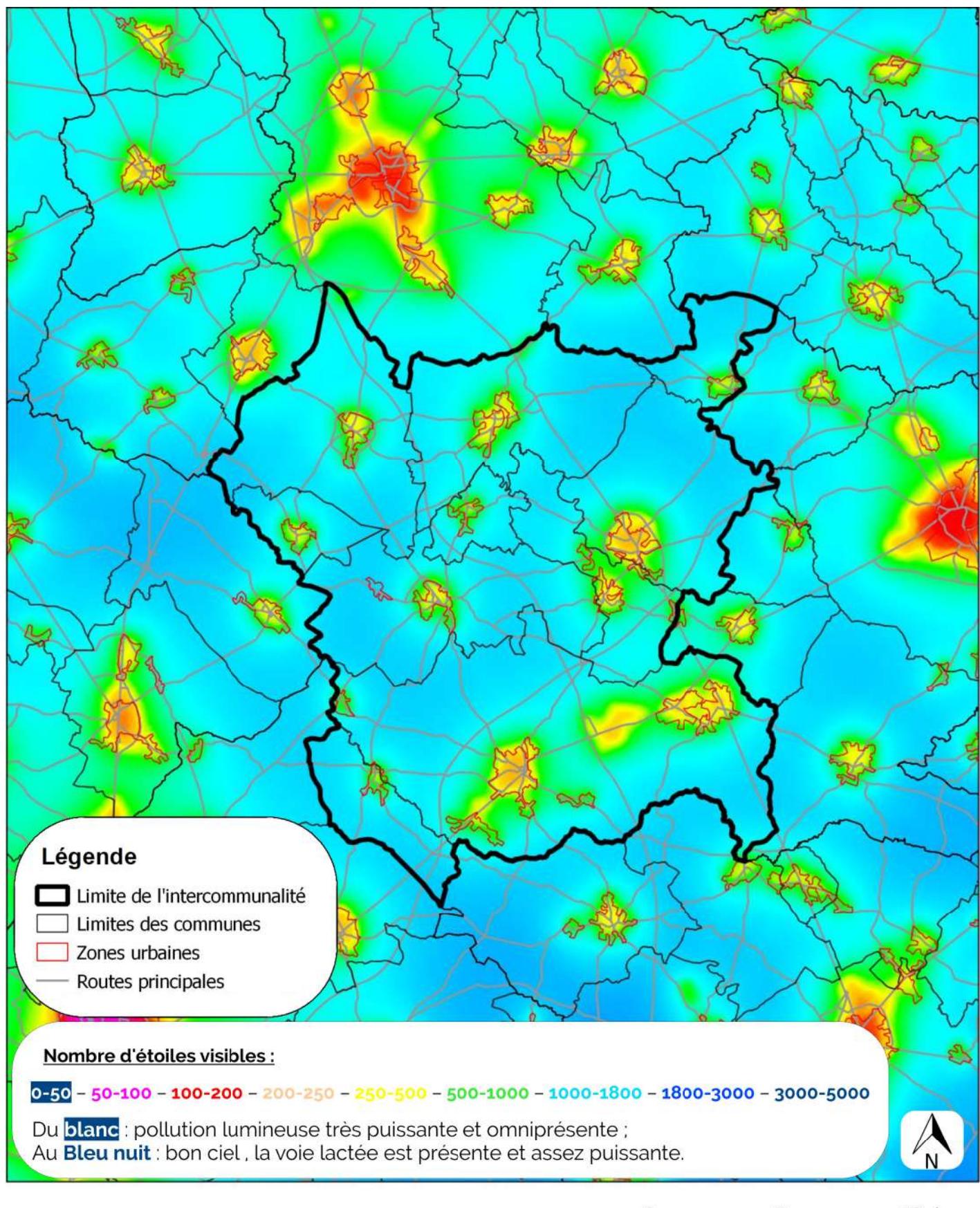
Assolement	Surface (ha)	% de la Surface Agricole Utile	% de la surface du territoire
Blé tendre	4 855	20%	15%
Colza	715	3%	2%
Tournesol	451	2%	1%
Fourrage	921	4%	3%
Mais grain et ensilage	5 660	24%	17%
Orge	1 162	5%	4%
Prairies permanentes	5 353	22%	16%
Prairies temporaires	3 050	13%	9%
Autres céréales	465	2%	1%
Autres	1 280	5%	4%
Total CC St-Fulgent - Les Essarts	23 912	100%	74%

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier des aide de la politique agricole commune (PAC).

aménagement

DU TERRITOIRE

Pollution lumineuse



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

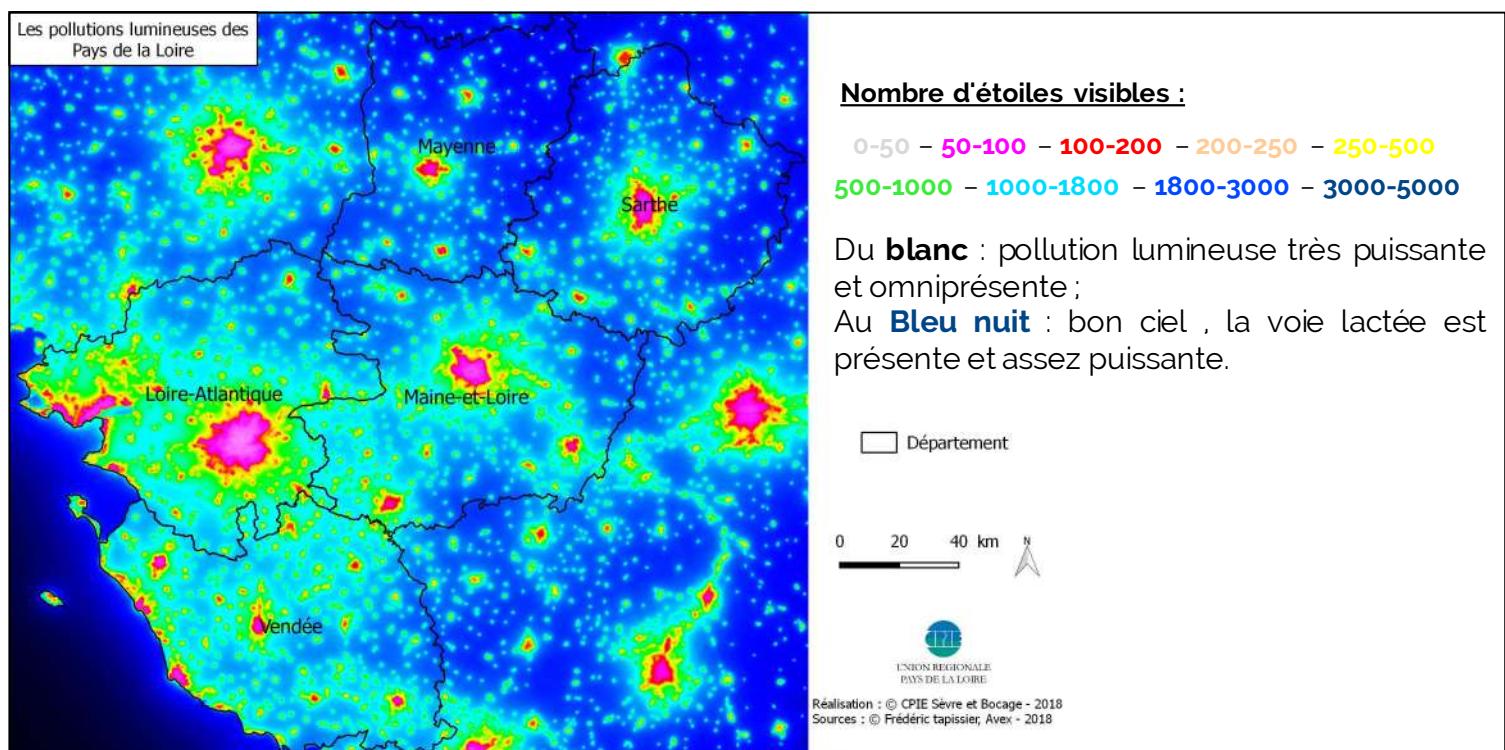
La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) à des degrés différents. Cette pollution a des conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : accroissement de la prédatation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration, et perturbation de notre rythme circadien, ...

La prise en compte de cette pollution lumineuse dans nos façons de vivre et d'aménager l'espace se développe dans les territoires, à la fois pour atténuer les impacts environnementaux de ce phénomène mais aussi dans un contexte de sobriété énergétique et de réduction des coûts.

Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande, moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée, diffusée vers le bas, ...

La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

A l'échelle de l'intercommunalité, les villes et villages constituent les plus grandes sources de pollution lumineuse. Un cas particulier de pollution lumineuse en dehors des zones d'habitation est à noter sur la zone d'activité de la Mongie. Par ailleurs, l'ensemble du territoire reste impacté par la pollution lumineuse, il est en effet difficile de voir dans le ciel plus de 1 800 étoiles.



Réglementation sur les éclairages nocturnes

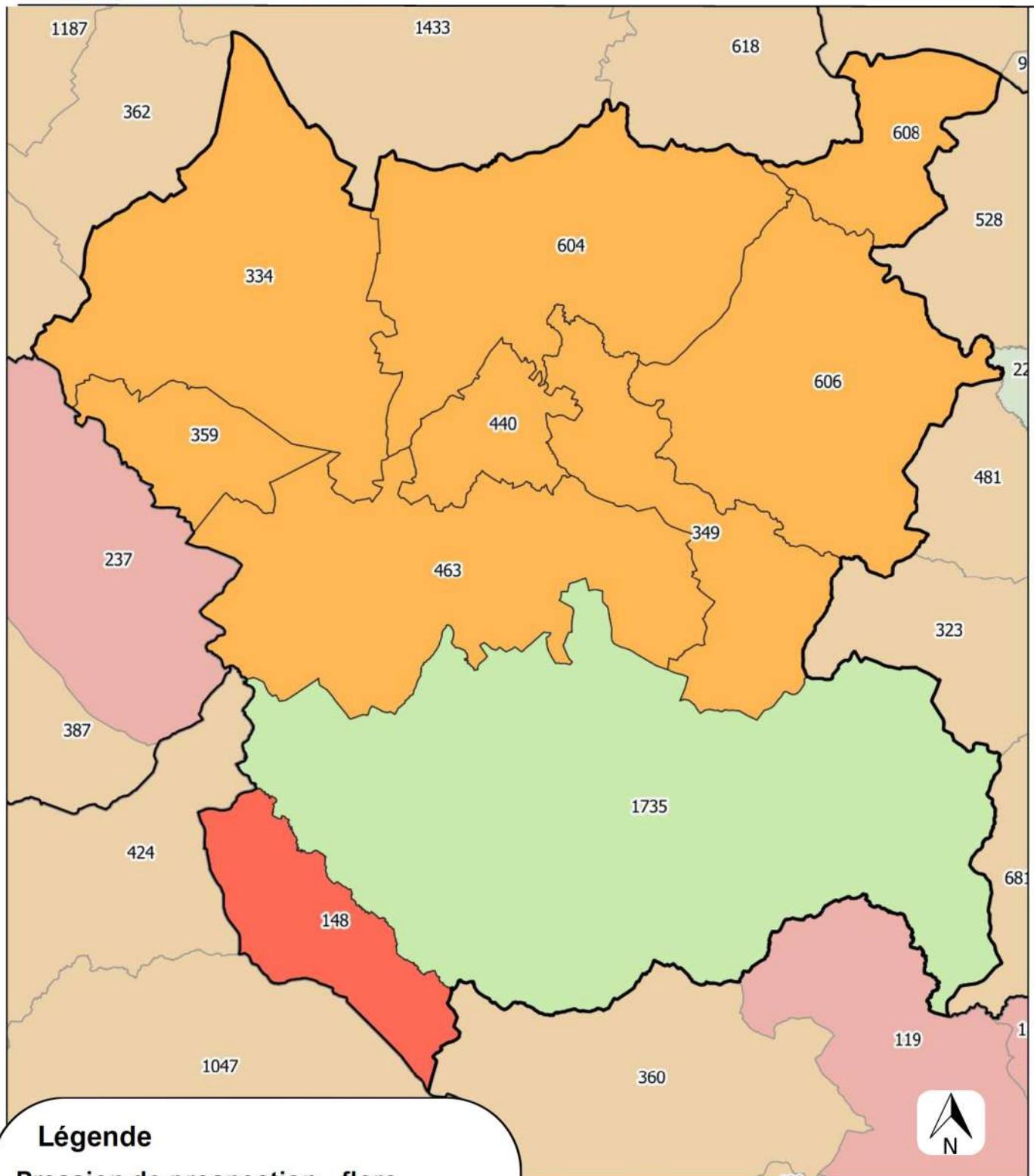
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairage extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - flore

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



0 3 6 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)



Les données utilisées sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire et ont été collectées dans le cadre de projets avec des financements publics, ainsi que des données issues d'observations par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par la Ligue pour la protection des oiseaux, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire botanique national de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. Ainsi, l'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléchargées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Pour refléter cette pression d'inventaire, nous avons associé le nombre d'espèces observées par commune au niveau de connaissance estimé pour la flore. Ce niveau de connaissance exprime le rapport nombre d'observation/surface sur les communes.

L'ESSENTIEL

- **Une commune avec niveau de connaissance satisfaisant**
- **Huit communes avec un faible niveau de connaissance**
- **Une commune avec un très faible niveau de connaissance**

La commune d'Essarts-en-Bocage est actuellement la plus prospectée du territoire avec 1 735 observations pour la flore, suivie par Bazoges-en-Paillers, Saint-Fulgent et Chavagnes-en-Paillers avec un peu plus de 600 observations chacunes. La moins prospectée est la Merlatière avec seulement 148 observations.

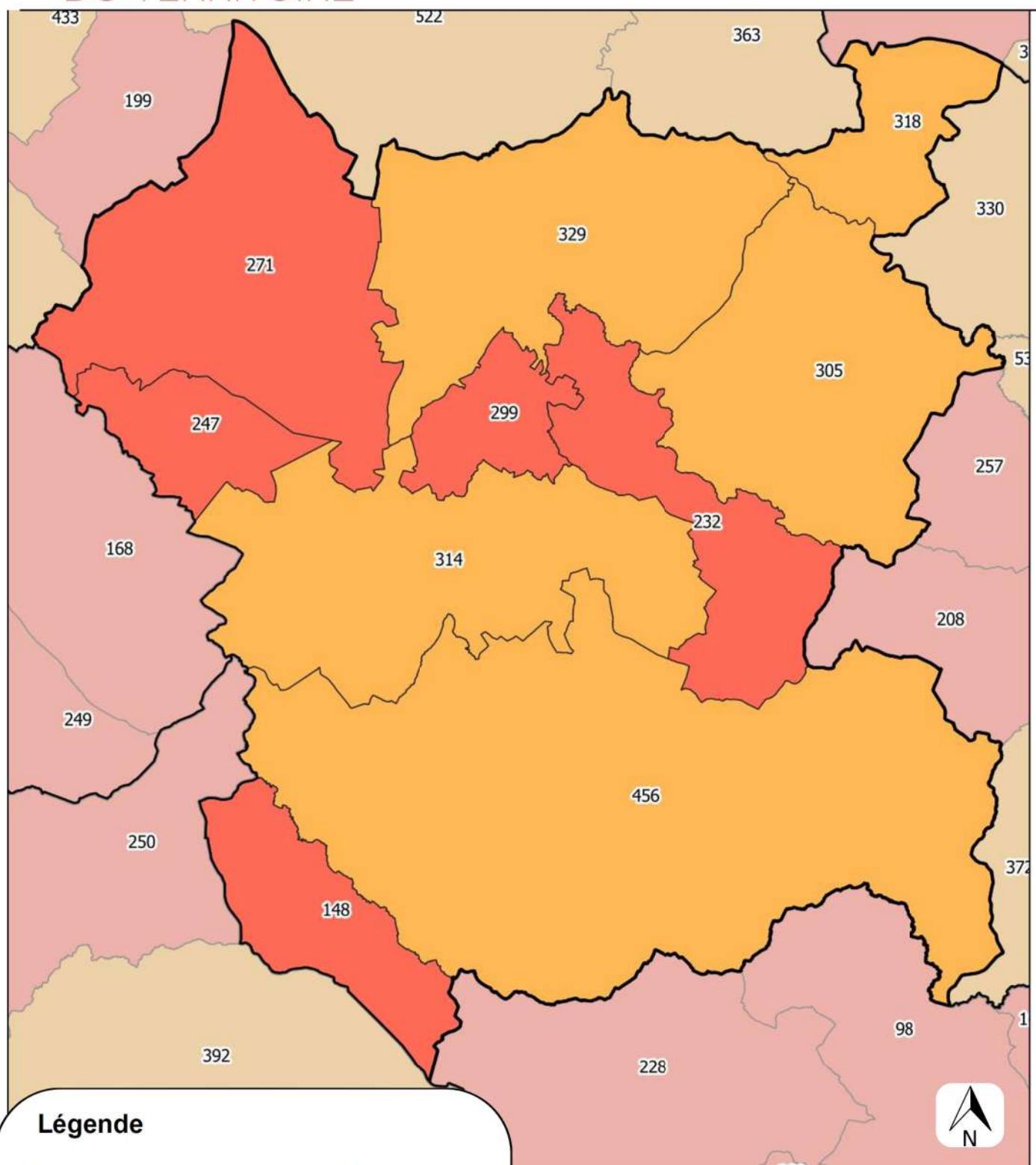


Les inventaires botaniques concernent un site précis, un quadrat, ou autre autre petite surface. Il est aucunement question ici d'inventaires à l'échelle de la commune.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - flore

- Très faible (< 300 espèces)
- Faible (301 à 600 espèces)
- Moyen (601 à 900 espèces)
- Bon (> 900 espèces)

0 3 6 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)



C'est également la commune d'Essarts-en-Bocage qui présente le plus d'espèces différentes (456), suivie des trois mêmes communes que pour la quantité d'observations, rejointes par Chauché, chacunes à un peu plus de 300 espèces. La commune la plus faible en nombre d'espèces est également la Merlatière avec le même nombre d'espèces que d'observations (148) ce qui signifie qu'elle n'a fait l'objet que d'un seul inventaire.

L'ESSENTIEL

- **Essarts-en-bocage est la commune avec le nombre d'espèces le plus élevé**
- **Cinq communes possèdent moins de 300 espèces...**

Synthèse des inventaires «Flore»

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce	Nombre d'espèce patrimoniale
Bazoges-en-Paillers	1 145	608	318	8
Les Brouzils	4 125	334	271	12
Chauché	4 199	463	314	1
Chavagnes-en-Paillers	4 057	604	329	7
La Copechagnière	968	359	247	2
Essarts en Bocage	9 962	1735	456	9
La Merlatière	1 486	148	148	2
La Rabatelière	826	440	299	3
Saint-André-Goule-d'Oie	2 019	349	232	1
Saint-Fulgént	3 682	606	305	1
Total EPCI	32 469	5 646	/	24

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Espèces remarquables

Parmi les 24 espèces patrimoniales connues sur la communauté de communes, on peut noter la présence du Flûteau nageant (*Luronium natans*) aux Brouzils et à Bazoges-en-Paillers. Il s'agit d'une espèce aquatique que l'on trouve dans des eaux pauvres en éléments nutritifs, très légèrement acides ou calcaires. Cette espèce est protégée en France, inscrite à la Directive européenne Habitats Faune Flore, considérée comme Quasi menacée (NT) en Pays de la Loire et fait partie des espèces déterminantes de ZNIEFF, en Pays de la Loire également.

Principalement présent en Loire-Atlantique à l'échelle de la Région, en Vendée, il n'est connu que sur 18 communes.

D'autres espèces peu communes présentes sur le territoire peuvent être citées comme la Pulicaire commune (*Pulicaria vulgaris*), la Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*), la Renoncule à feuilles d'Ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) ou encore la Boulette d'eau (*Pilularia globulifera*), protégées au niveau national et fréquentant les zones humides.



Luronium natans - J. TOURNEUR



Ranunculus ophioglossifolius - C. BOUCHERON



Pilularia globulifera - O. DURAND



Pulicaria vulgaris - P. CHASSELOUP

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour la flore



La flore invasive

Une plante «invasive avérée» est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

Neuf espèces de plantes invasives avérées sont connues sur la Communauté de communes de Saint-Fulgent - Les Essarts :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Bident feuillé (*Bidens frondosa*)
- Elodée à feuilles étroites (*Elodea nuttallii*)
- Eragrostis en peigne (*Eragrostis pectinacea*)
- Fausse Gratirole (*Lindernia dubia*)
- Jussie faux-pourpier (*Ludwigia peploides*)
- Lentille d'eau (*Lemna minuta*)
- Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)



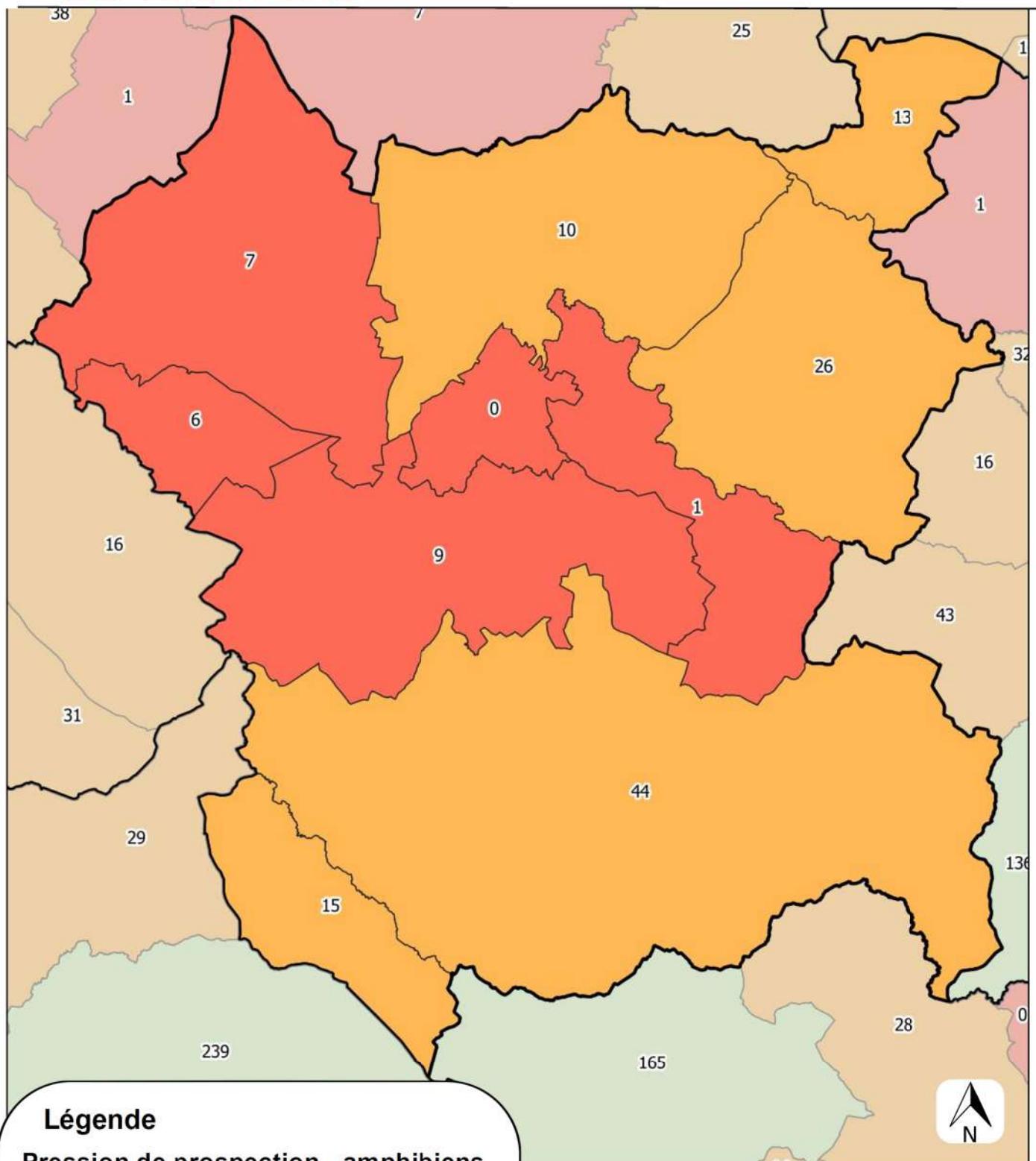
Reynoutria japonica – C. BOUCHERON

Le Robinier faux-acacia est l'espèce invasive la plus présente sur le territoire puisque connue sur 7 des 10 communes. Comme de nombreuses espèces envahissantes, cette espèce possède une capacité de propagation importante, notamment grâce à sa reproduction végétative, en drageonnant latéralement à partir des pieds existants.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - amphibiens

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)



0 3 6 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)



Globalement, la pression d'observation est faible à très faible sur la communauté de communes Pays Saint-Fulgent - Les Essarts. Puisque, même pour les communes les mieux couvertes, moins de 50 données ont été recueillies. La commune Essarts-en-Bocage est la mieux couverte en terme de connaissance des Amphibiens, avec 44 données. Les communes Saint-Fulgent et La Merlatière possèdent entre 15 et 25 données. S'en suit Bazoges-en-Paillers avec 13 observations.

Les autres communes sont largement moins couvertes, puisque moins de dix données ont été recueillies.

L'ESSENTIEL

- Les amphibiens sont peu connus sur l'intercommunalité
- La moitié des communes disposent de moins de 10 données
- 0 donnée à La Rabatelière

Synthèse des inventaires « Amphibien »

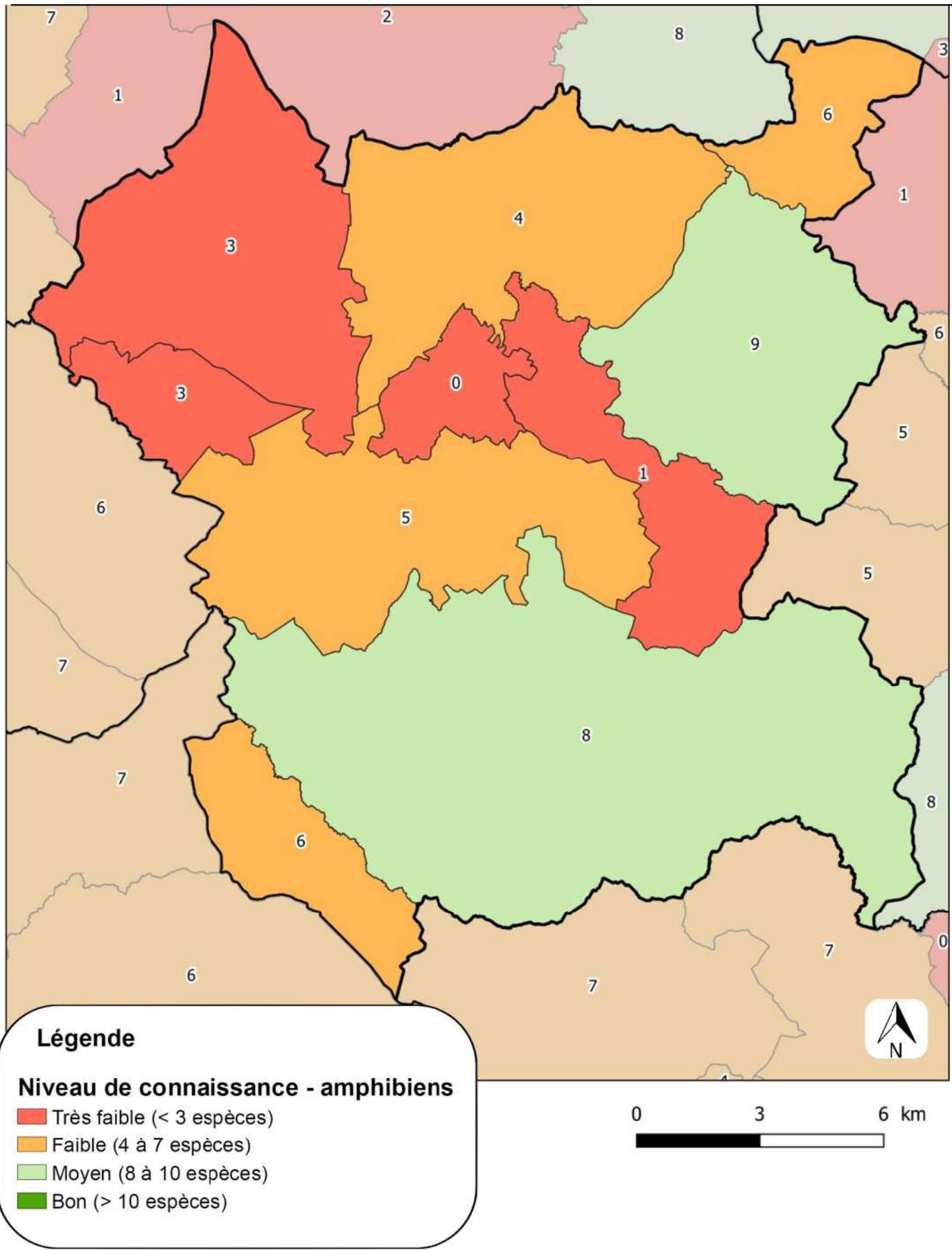
Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Bazoges-en-Paillers	1 145	13	6
Les Brouzils	4 125	7	3
Chauché	4 199	9	5
Chavagnes-en-Paillers	4 057	10	4
La Copechagnière	968	6	3
Essarts en Bocage	9 962	44	8
La Merlatière	1 486	15	6
La Rabatelière	826	0	0
Saint-André-Goule-d'Oie	2 019	1	1
Saint-Fulgent	3 682	26	9
Total EPCI	32 469	131	/

biodiversité

Les amphibiens : nombre d'espèces



DU TERRITOIRE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)



Le niveau de connaissance est très hétérogène sur l'ensemble de la commune. En effet, deux communes (Essarts-en-Bocage et Saint-Fulgent), possèdent un bon niveau de connaissance alors que les autres ont un niveau de connaissance faible à très faible. Cela reflète la pression d'observation.

Neuf espèces et un hybride ont été inventoriés sur la communauté de communes Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts. La pression d'observation étant la plus forte sur Essarts-en-Bocage et Saint-Fulgent, le nombre d'espèces y est logiquement plus élevé, avec respectivement neuf et huit espèces recensées. S'en suivent les communes de La Merlatière et Bazoges-en-Paillers avec six et cinq espèces recensées. Parmi les plus remarquables, notons la présence de l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), du Triton marbré (*Triturus marmoratus*) du Triton crêté (*Triturus cristatus*) tous classés en « Quasi menacée » en Pays de la Loire, et de leur hybride le Triton de Blasius (*Triturus x blasii*).

La commune de La Rabatelière a un niveau de connaissance égal à zéro. Les communes de Chavagnes-en-Paillers, Les Brouzils, La Copecagnière et Saint-André-Goule-d'Oie sont celles avec le nombre d'espèces le plus faible (1 à 3 espèces). La seule espèce inventoriée sur la commune de Saint-André-Goule-d'Oie est le Crapaud épineux (*Bufo spinosus*).

L'ESSENTIEL

- **Cinq communes avec moins de cinq espèces**
- **Neuf espèces présentes sur la commune de Saint-Fulgent**
- **Présence de l'hybride *Triturus x blasii***

Les espèces remarquables

Les Amphibiens constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui signifie que les amphibiens sont plus menacés que les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe.

De ce fait, l'ensemble des Amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

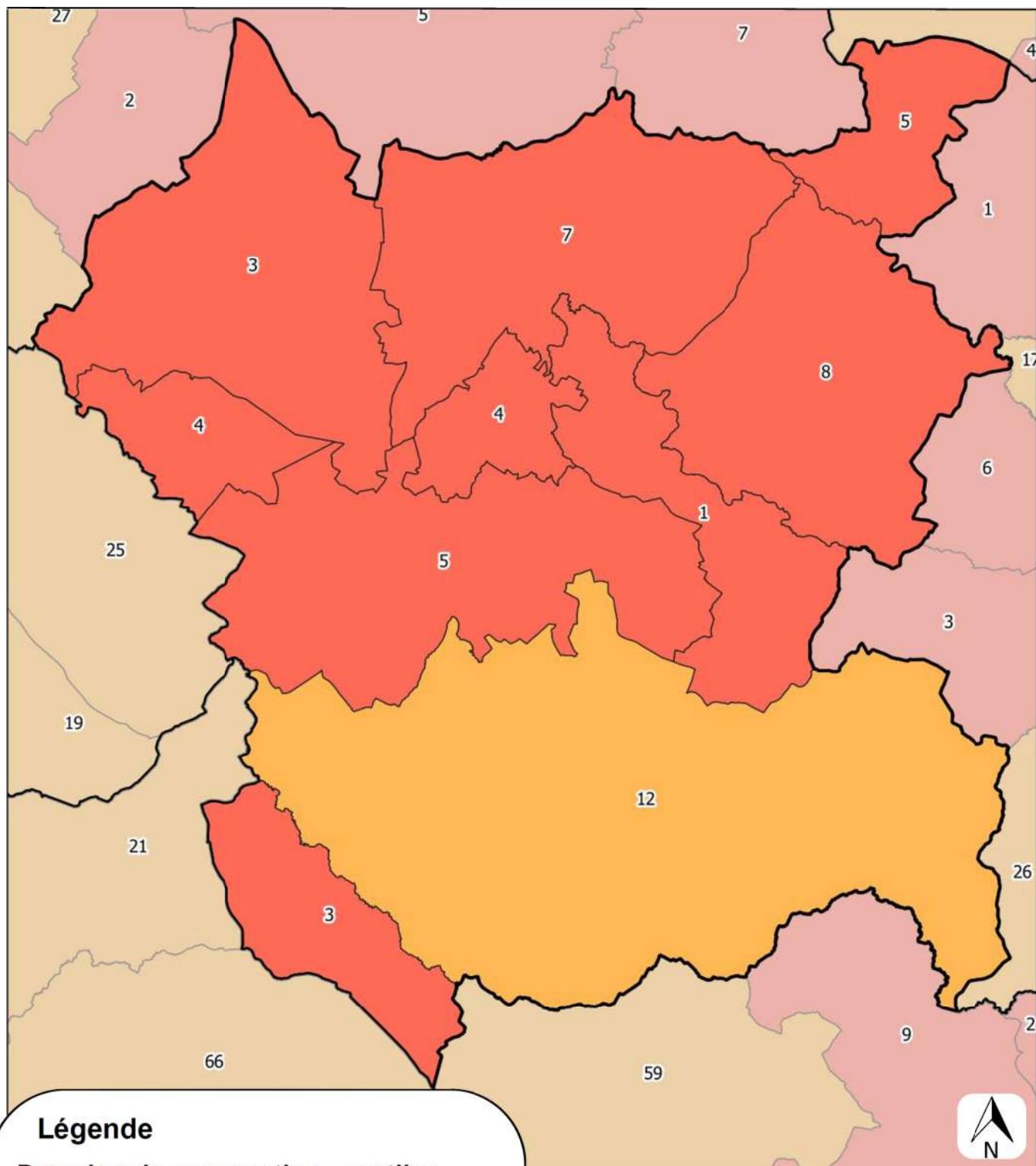
Parmi les neuf espèces inventoriées sur la communauté de communes Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, trois apparaissent sur la **liste rouge régionale**, en tant qu'espèce **Quasi menacée (NT)** : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*). Ces deux dernières espèces apparaissent en tant qu'espèce **Quasi menacée (NT) sur la liste rouge nationale**.

Afin de favoriser les Amphibiens sur la communauté de communes Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - reptiles

- Très faible (< 10 observations)
- Faible (11 à 100 observations)
- Moyen (101 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

0 3 6 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)



Pour la réalisation de cette carte, 52 données ont été mobilisées, ce qui apparaît comme étant très faible aux vues des différents milieux favorables au reptiles sur la communauté de communes. Chacune des communes accueille moins de 15 données.

La commune d'Essarts-en-Bocage est celle qui recueille le plus de données avec seulement 12 données sur près de 10 000 ha. Tandis qu'une seule donnée a été recueillie sur la commune de Saint-André-Goule-d'Oie.

L'ESSENTIEL

- Très faible pression d'observation sur l'ensemble de la communauté de communes

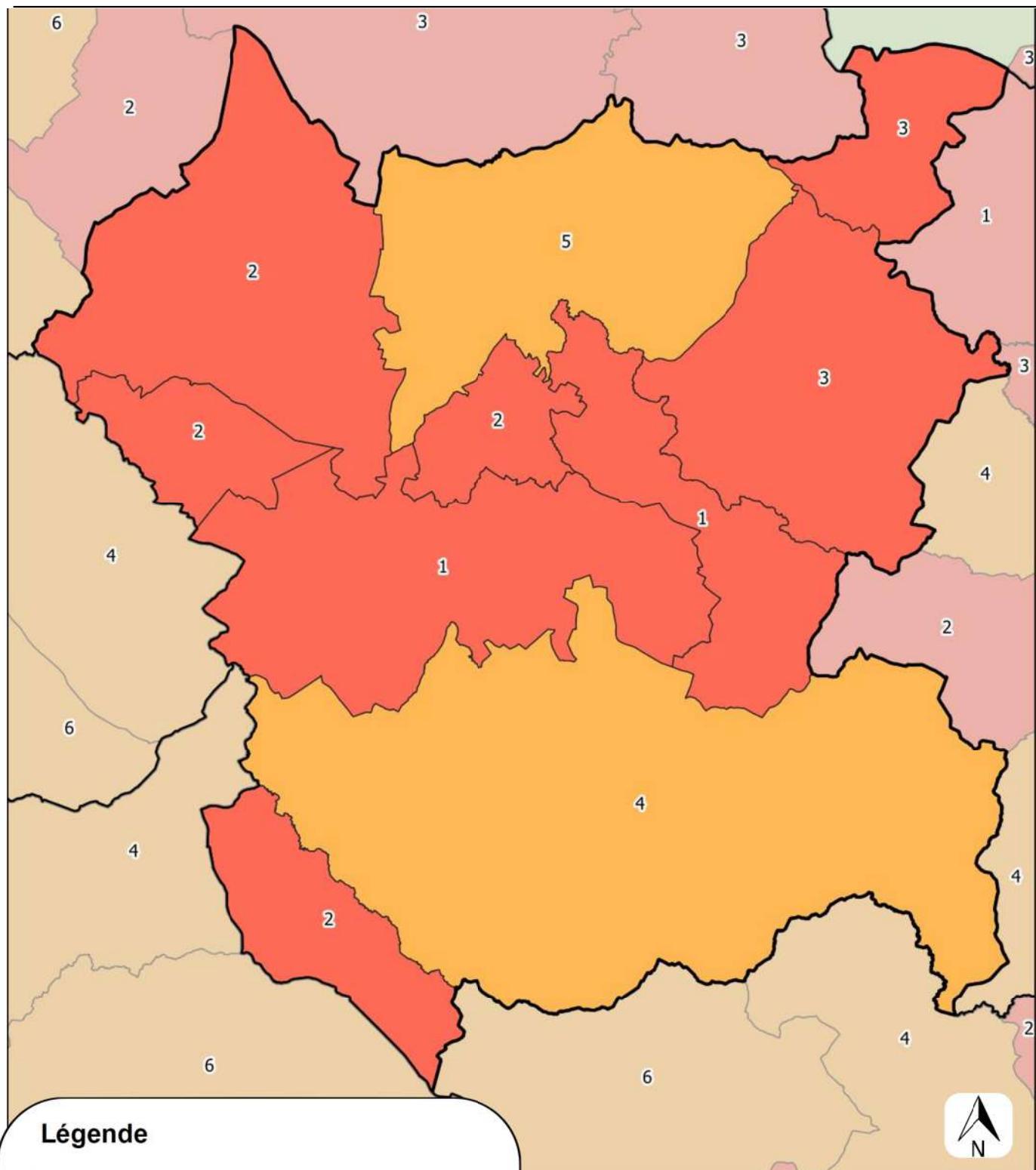
Synthèse des inventaires « Reptile »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Bazoges-en-Paillers	1 145	5	3
Les Brouzils	4 125	3	2
Chauché	4 199	5	1
Chavagnes-en-Paillers	4 057	7	5
La Copechagnière	968	4	2
Essarts en Bocage	9 962	12	4
La Merlatière	1 486	3	2
La Rabatelière	826	4	2
Saint-André-Goule-d'Oie	2 019	1	1
Saint-Fulgent	3 682	8	3
Total EPCI	32 469	52	/

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - reptiles

- Très faible (< 4 espèces)
- Faible (5 à 6 espèces)
- Moyen (7 à 9 espèces)
- Bon (> 9 espèces)

0 3 6 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)



Compte tenu d'une faible pression de prospection, le niveau de connaissance de la communauté de communes est faible. Seulement six espèces de reptiles ont été inventoriées et le nombre d'espèces sur chacune des communes ne va pas au-delà de cinq.

Les deux communes ayant le plus important nombre d'espèces sont Chavagnes-en-Paillers et Essarts-en-Bocage avec respectivement cinq et quatre espèces. Parmi les plus remarquables notons la présence de la Vipère aspic (*Vipera aspis*), espèce classée En danger (EN) en Pays de la Loire, inventoriée sur la commune de Chavagnes-en-Paillers. La Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) classée Quasi menacée (NT) en Pays de la Loire et enfin la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*). Cette espèce est déterminante pour les classements en zone ZNIEFF.

80 % des communes possèdent trois données ou moins avec, pour principale espèce, le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

L'ESSENTIEL

- Niveau de connaissance faible à très faible sur l'ensemble de la communauté de communes
- Présence de la Vipère aspic, espèce classée En danger (EN) en Pays de la Loire

Les espèces remarquables

Avec les Amphibiens, les reptiles constituent le groupe vivant le plus menacé sur notre planète. 42 % des reptiles sont en déclin, dont 21 % sont menacées. Le déclin de ces espèces est essentiellement causé par la destruction de leurs habitats par l'Homme.

De ce fait, l'ensemble des reptiles est protégé au niveau national. Il est donc plus que nécessaire de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

Parmi les six espèces inventoriées sur la communauté de communes, une apparaît sur **liste rouge régionale**, en tant qu'**espèce En danger (EN)** : la Vipère aspic (*Vipera aspis*). Une apparaît en tant qu'**espèce Quasi menacée (NT)** : la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*).

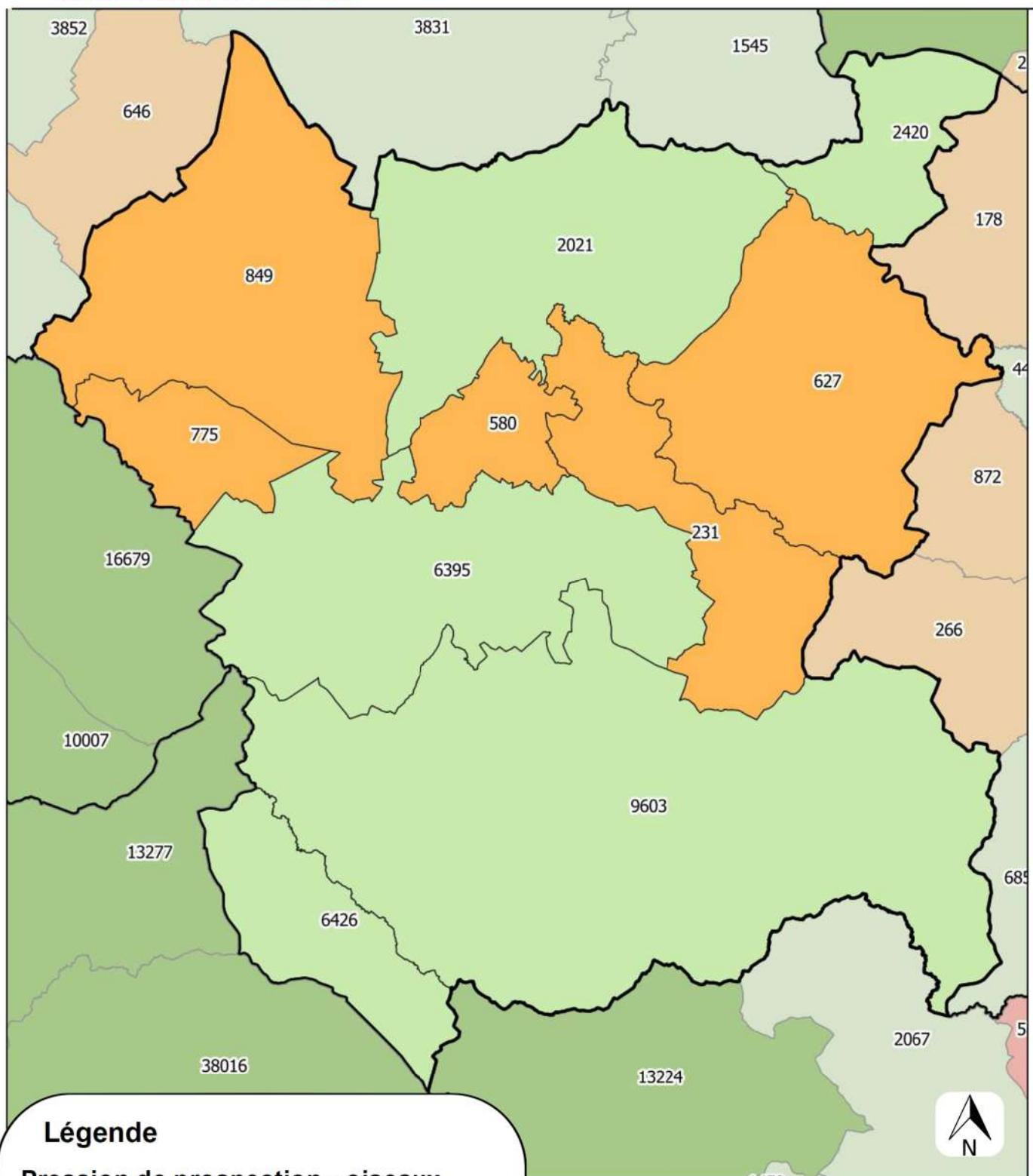
La Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), espèce déterminante ZNIEFF est également présente sur cinq communes.

Afin de favoriser la présence des reptiles sur la communauté de communes, il convient de conserver les réseaux de haies, maintenir ça et là quelques zones de friches et éviter en certains lieux l'intervention systématique d'entretien.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - oiseaux

- Très faible (< 100 observations)
- Faible (100 à 1000 observations)
- Moyen (1000 à 10000 observations)
- Bon (10000 à 50000 observations)
- Très bon (> 50000 observations)



0 3 6 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)



Le groupe des oiseaux est le plus connu. Malgré cela, 50 % des communes ont une faible pression d'observation. La commune la moins prospectée est Saint-André-Goule-d'Oie avec moins de 300 observations.

Cinq communes possèdent une bonne pression d'observation, avec plus de 2 000 données chacune : Chavagnes-en-Paillers, Bazoges-en-Paillers, Chauché, La Merlatière et Essarts-en-Bocage. Cette dernière commune est d'ailleurs la mieux prospectée avec plus de 9 000 données.

L'ESSENTIEL

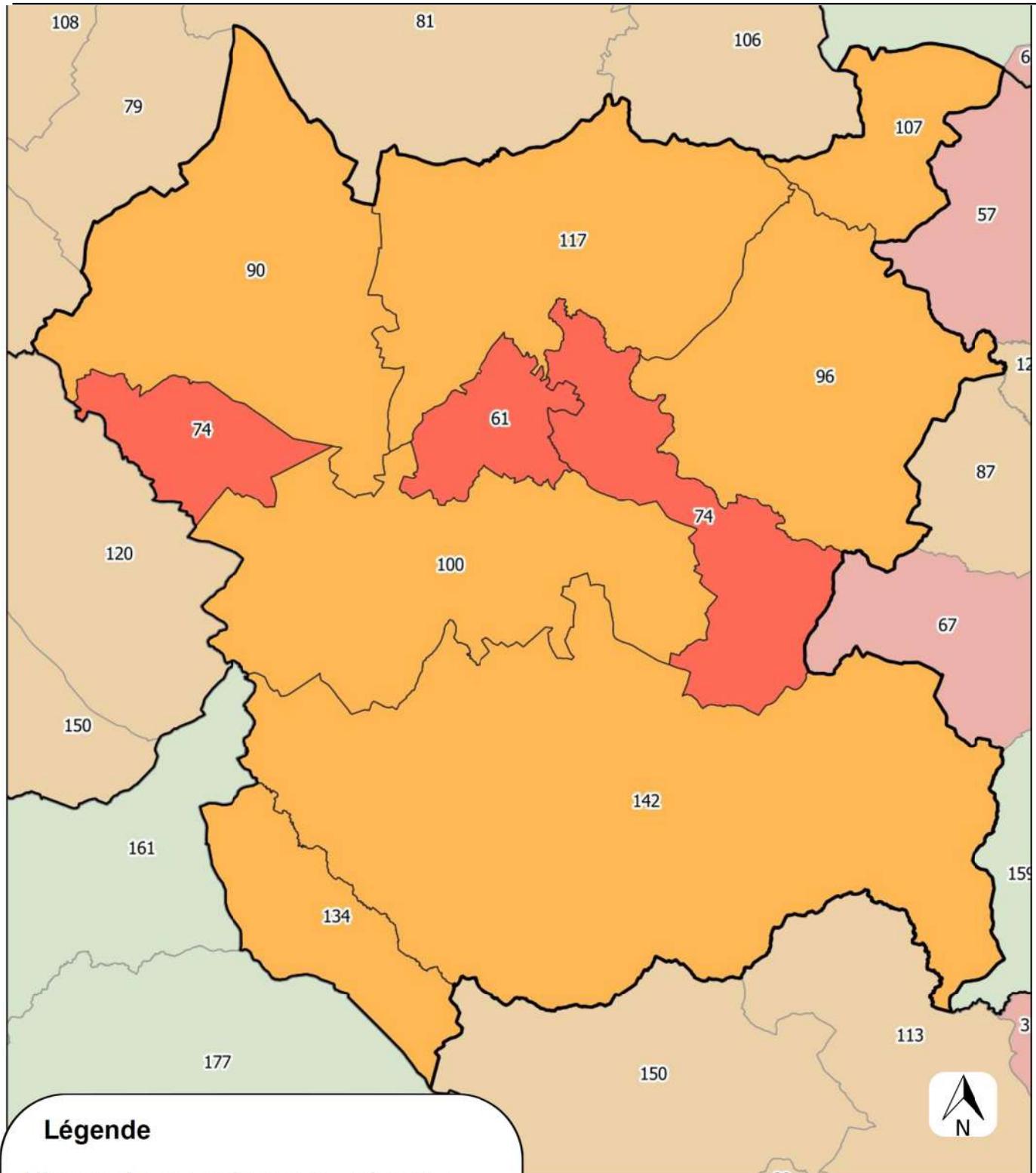
- Groupe d'espèces le mieux connus avec 50 % des communes ayant un bon niveau de connaissance
- Seulement 169 espèces inventoriées sur la communauté de communes

Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Bazoges-en-Paillers	1 145	2 420	107
Les Brouzils	4 125	849	90
Chauché	4 199	6 395	100
Chavagnes-en-Paillers	4 057	2 021	117
La Copechagnière	968	775	74
Essarts en Bocage	9 962	9 603	142
La Merlatière	1 486	6 426	134
La Rabatelière	826	580	61
Saint-André-Goule-d'Oie	2 019	231	74
Saint-Fulgent	3 682	627	96
Total EPCI	32 469	29 927	169

biodiversité DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - oiseaux

- Très faible (< 75 espèces)
- Faible (76 à 150 espèces)
- Moyen (151 à 225 espèces)
- Bon (> 225 espèces)

0 3 6 km



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)



Malgré une pression d'observation relativement bonne sur la communauté de communes Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts, le niveau connaissance en termes d'avifaune est faible à très faible. En effet, il a été inventorié moins de 150 espèces sur l'ensemble de la commune. De plus, 50 % d'entre elles possèdent moins de cent espèces.

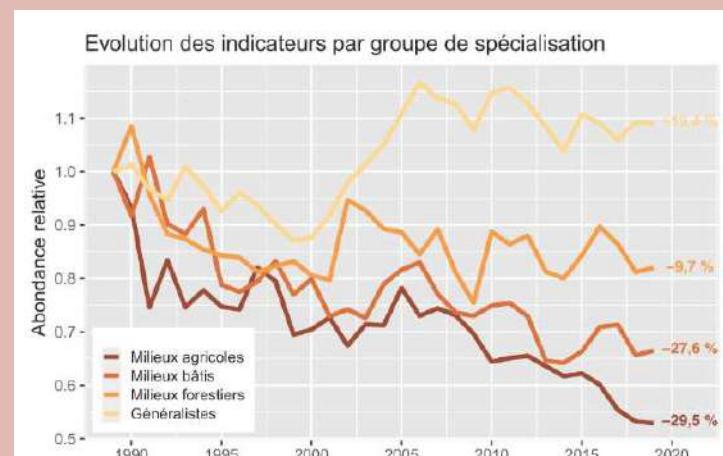
Logiquement, les communes les mieux prospectées sont celles avec un plus grand nombre d'espèces. Cinq grands groupes d'espèces peuvent être identifiés :

- Les espèces inféodées au bocage : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) et Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*) entre autres.
- Les espèces inféodées aux milieux humides et surfaces en eaux : limicoles et anatidés. Ces derniers ont été inventoriés principalement au sein de la retenue de la Bultière.
- Les espèces inféodées aux espaces agricoles : alouettes, tariers, bruants.
- Les espèces inféodées aux espaces urbains : hirondelles, martinets, moineaux.
- Les espèces inféodées aux boisements : Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), Chouette hulotte (*Strix aluco*), Sittelle torchepot (*Sitta europea*).

Les espèces remarquables

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. A titre d'exemple les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990 (cf. graphique ci-contre).

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.



Plusieurs passereaux présents sur la communauté de communes et autrefois communs sont désormais sur cette liste : le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), le Tarier pâtre (*Saxicola rubicola*), le Serin cini (*Serinus serinus*), le Cochevis huppé (*Galerida cristata*), l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*) et le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) sont classés **Quasi menacé (NT)** en Pays de la Loire. Le Moineau friquet (*Passer montanus*) est classé **Vulnérable (VU)** tandis que le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) est dans la catégorie **En danger critique (CR)**.

Cette dégradation est concomitante de l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaire des oiseaux.

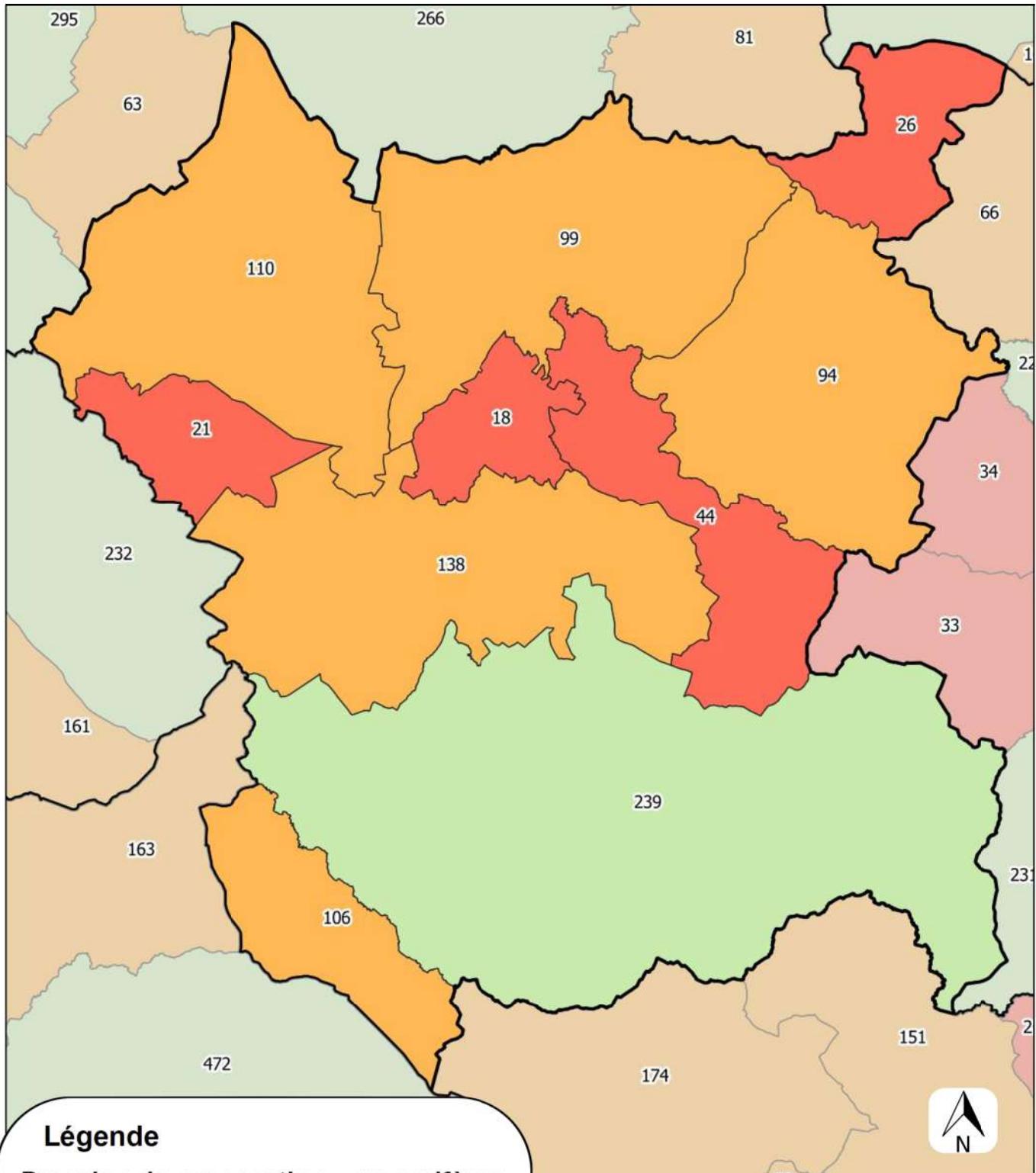
L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance.

Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espace favorable à la nidification sur les nouveaux bâtiments, ...).

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - mammifères

- Très faible (< 50 observations)
- Faible (51 à 200 observations)
- Moyen (201 à 500 observations)
- Bon (501 à 1000 observations)
- Très bon (> 1000 observations)

0 3 6 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)



Une fois encore, la communauté de communes Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts possède une faible pression de prospection. Les données disponibles ici, révèlent que les prospections se concentrent essentiellement sur le territoire d'Essarts-en-Bocage. Elle se distingue des autres communes avec plus de 200 observations. Dans quatre communes, moins de 50 données ont été recueillies.

L'ESSENTIEL

- Niveau de connaissance globalement faible à très faible
- Une seule commune avec un niveau de connaissance acceptable

Synthèse des inventaires « Mammifères »

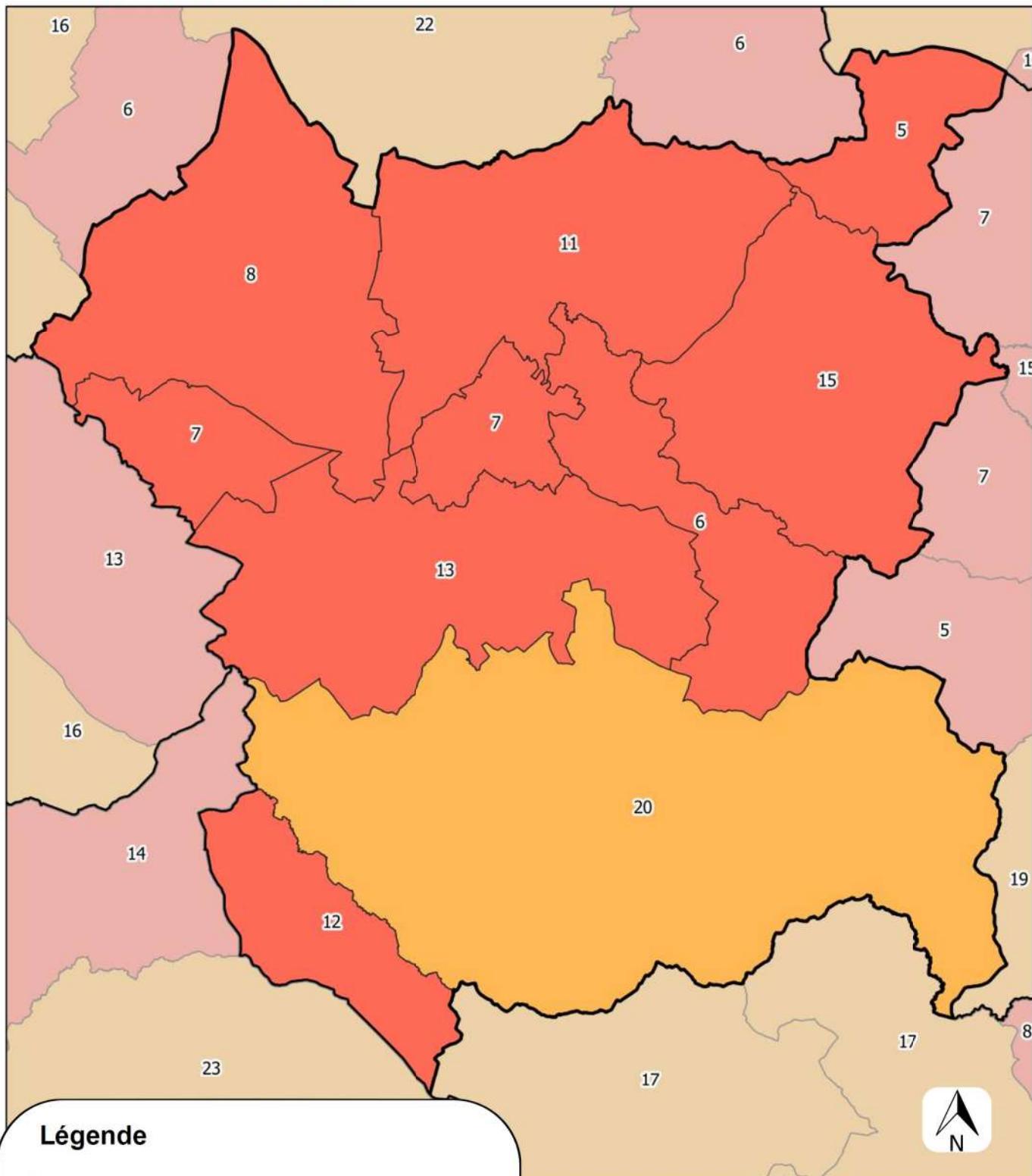
Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Bazoges-en-Paillers	1 145	26	5
Les Brouzils	4 125	110	8
Chauché	4 199	138	13
Chavagnes-en-Paillers	4 057	99	11
La Copechagnière	968	21	7
Essarts en Bocage	9 962	239	20
La Merlatière	1 486	106	12
La Rabatelière	826	18	7
Saint-André-Goule-d'Oie	2 019	44	6
Saint-Fulgent	3 682	94	15
Total EPCI	32 469	895	30

biodiversité

Les mammifères : nombre d'espèces



DU TERRITOIRE



Légende

Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 16 espèces)
 - Faible (17 à 30 espèces)
 - Moyen (31 à 45 espèces)
 - Bon (> 45 espèces)



0 3 6 km

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)



Trente espèces sont présentes sur la communauté de communes Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts. La commune ayant le plus important nombre d'espèces est une nouvelle fois Essarts-en-Bocage. Pour ce qui concerne les autres communes, le niveau de connaissance est faible à très faible.

En analysant les données il est constaté qu'aucune étude des micromammifères n'a été effectuée sur la communauté de communes. L'analyse des pelotes de réjections d'Effraie des clochers permet d'acquérir de solides connaissances sur ces espèces. Il peut être envisagé d'effectuer ce type d'étude pour enrichir les connaissances sur les mammifères de la communauté de communes.

L'ESSENTIEL

- Connaissance faible à très faible des mammifères sur l'ensemble de la communauté de commune
- Aucune étude réalisée sur les micromammifères.

Les espèces remarquables

La nouvelle liste rouge des mammifères a été éditée en 2020. Sur les 69 espèces de mammifères présentes en Pays de la Loire, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition. Sont principalement concernés les micromammifères et les chauves-souris.

Des inventaires ont été menés sur ce dernier groupe. Ceux-ci ont permis de mettre en avant la présence de quatre espèces remarquables : le **Grand murin** (*Myotis myotis*) et la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*), classés **Quasi menacée (NT)** en Pays de la Loire, la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) et la **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) classées **Vulnérable (VU)** dans la région.

Parmi les espèces remarquables, quatre sont inféodées aux milieux humides : la **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*) et le **Campagnol agreste** (*Microtus agrestis*), classés **Quasi menacée (NT)** en Pays de la Loire. Le **Campagnol amphibie** (*Arvicola sapidus*) et le **Putois d'Europe** (*Mustela putorius*) catégorisé **Vulnérable (VU)** dans la région.

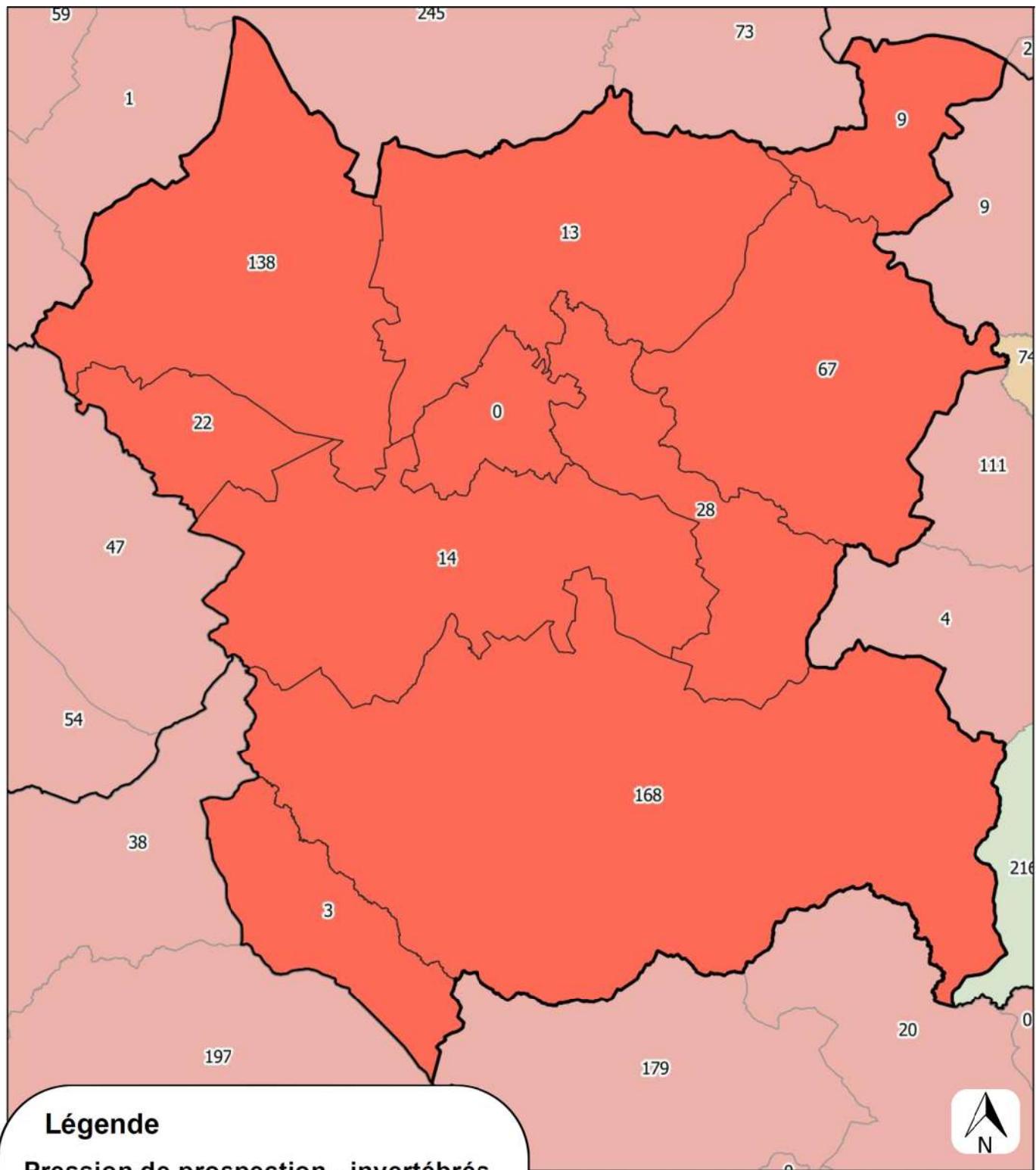
Enfin, la **Belette d'Europe** (*Mustela nivalis*) et le **Lapin de garenne** (*Oryctolagus cuniculus*) apparaissent également tous deux sur la liste rouge régionale. L'un en tant qu'espèce Quasi menacée (NT), l'autre en tant qu'espèce Vulnérable (VU).

La création de zones non gérées en bord de cours d'eau ou de friche ça et là sur le territoire de la communauté de communes est favorable à la conservation des mammifères.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'observations



Légende

Pression de prospection - invertébrés

- Très faible (< 300 observations)
- Faible (301 à 1500 observations)
- Moyen (1501 à 5000 observations)
- Bon (5001 à 25000 observations)
- Très bon (> 25000 observations)



0 3 6 km



462 données ont été mobilisées sur le territoire de la communauté de communes, soit moins de 50 données par commune en moyenne, ce qui apparaît comme étant extrêmement faible au regard de la grande diversité d'invertébrés et des données collectées globalement dans les autres territoires de la région. La répartition géographique des données disponibles révèle que les prospections se concentrent majoritairement sur les communes d'Essarts en bocage (36%), des Brouzils (30%) et de Saint-Fulgent (15%). Elles disposent alors à elles trois d'environ 80% des observations du territoire de l'EPCI. Un grand nombre d'informations concernant les invertébrés manque pour les autres communes. Les moins prospectées sont la Rabatelière (0 observation), la Merlatière et Bazoges-en-paillers (environ 1% des observations).

L'ESSENTIEL

- Territoire des Pays de la Loire ayant collecté le moins de données d'invertébrés.**
- Observations concentrées sur 3 communes : Essarts-en-bocage, les Brouzils puis Saint-Fulgent.**

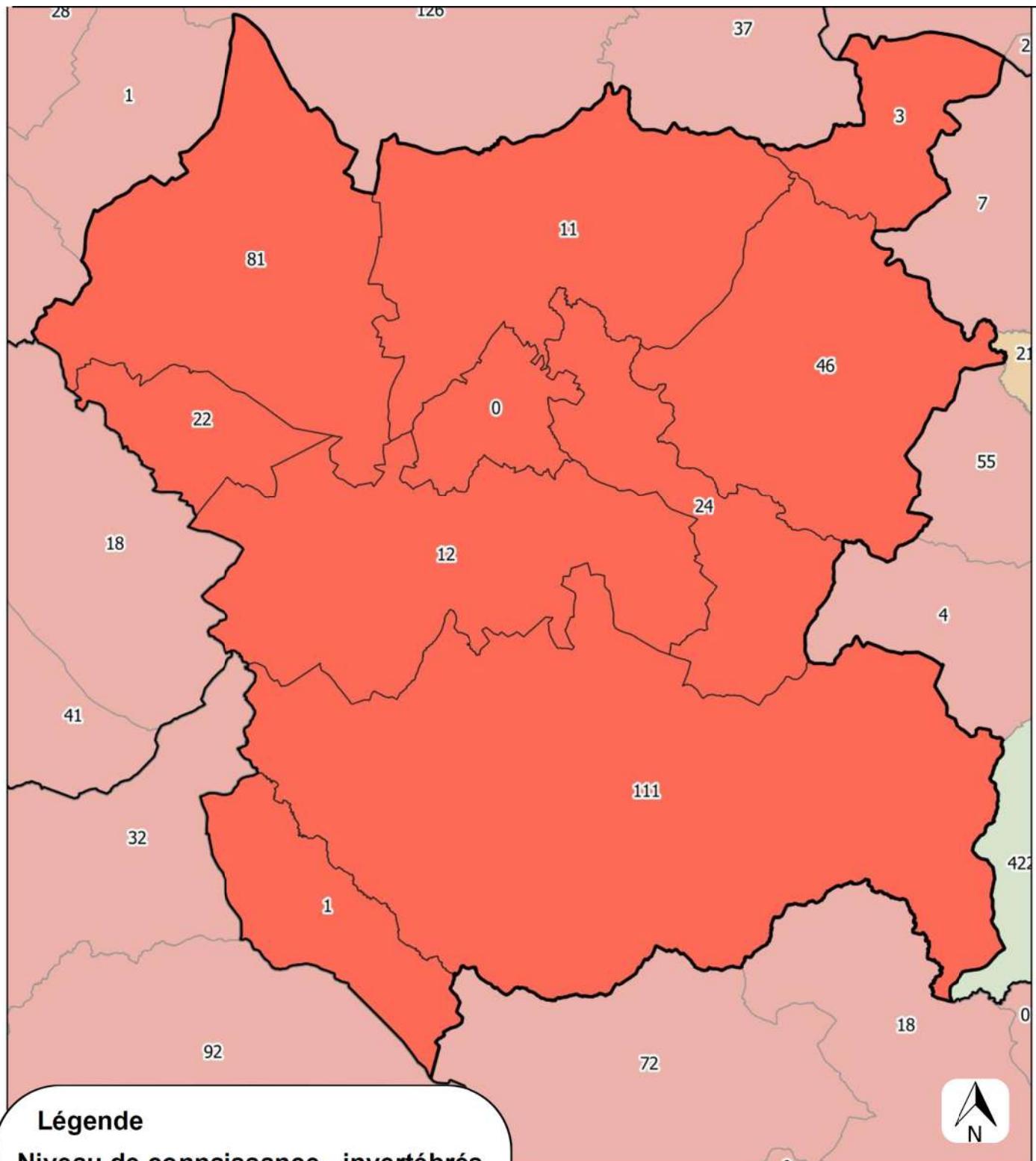
Synthèse des inventaires « Invertébrés »

Commune	Superficie (ha)	Nombre d'observation	Nombre d'espèce
Bazoges-en-Paillers	1 145	9	3
Les Brouzils	4 125	138	81
Chauché	4 199	14	12
Chavagnes-en-Paillers	4 057	13	11
La Copechagnière	968	22	22
Essarts en Bocage	9 962	168	111
La Merlatière	1 486	3	1
La Rabatelière	826	0	0
Saint-André-Goule-d'Oie	2 019	28	24
Saint-Fulgent	3 682	67	46
Total EPCI	32 469	462	/

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - invertébrés

- Très faible (< 200 espèces)
- Faible (201 à 400 espèces)
- Moyen (401 à 600 espèces)
- Bon (601 à 1200 espèces)
- Très bon (> 1200 espèces)

0 3 6 km





Le lot de données recueillies concerne 462 espèces d'invertébrés. Les insectes représentent à eux seuls près de 85% du nombre totale d'espèces inventoriés, les arachnides 14% et seulement 2% pour les autres invertébrés qui comprennent, dans le cas présent, quelques espèces de myriapodes (« mille-pattes ») et une espèce d'annélides (vers).

À l'inverse, certains groupes taxonomiques tels que les Bivalves, Crustacés, Gastéropodes, sont totalement dépourvus de données.

Dans le détail, les Coléoptères représentent un peu moins de la moitié des insectes avec 77 taxons inventoriés. Viennent ensuite les Orthoptères (criquets, sauterelles) avec 33 taxons, les Odonates (libellules) avec 30 espèces et les Lépidoptères (papillons) avec 22 taxons. Les autres ordres comptent pour moins de 5% du total des insectes.

L'ESSENTIEL

- **84 % des données collectées concernent des espèces d'insectes**
- **Niveau de connaissance globalement extrêmement faible à l'échelle du territoire (2e territoire de la région avec le moins de taxons d'invertébrés)**



Agrion de Mercure – C. PARE



Conocéphale des roseaux – C. PARE



Aromie musquée – C. PARE



Sphinx de l'Epilobe – C. PARE

biodiversité DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



La biodiversité la plus remarquable semble relever de deux cortèges : celui lié aux zones humides (prairies humides, bords d'étangs, rivières...) et celui relatif aux boisements (forêt de Grasla, forêt de sainte-Florence, bois du Deffend) et aux linéaires de haies.

Au sein des données rassemblées figurent les observations de 13 espèces considérées comme patrimoniales. À noter que certains taxons apparaissant très sensibles car peu répandus et localisés ont été également retenu dans la liste des espèces patrimoniales alors qu'elles ne figurent sur aucune liste particulière (rouge, Znief, etc). Par ailleurs, certaines espèces parmi les 13 sont assez communes même si elles sont protégées.

Les Odonates (libellules)

Ce sont les odonates qui présentent le plus grand nombre d'espèces patrimoniales (6 espèces). Parmi elles, deux présentent des données trop anciennes pour être prises en compte. Nous nous intéresserons donc à quatre espèces dont trois sont protégées mais avec des degrés de rareté différents.

La **Leucorrhine à large queue** (*Leucorrhinia caudalis*) est une libellule très rare qui n'est présente que sur deux localités en Vendée dont une à la Merlatière mais sans qu'elle s'y reproduise pour le moment. Dans la région il n'existe que 5 à 6 populations reproductrices. Elle semble se développer dans les étangs riches en végétation aquatique, souvent en contexte forestier. Il s'agit d'une espèce à forte valeur patrimoniale en raison de sa rareté mais aussi de son statut : protégée, d'intérêt communautaire, inscrite sur plusieurs listes (rouge régionale, Znief).

Une autre espèce protégée présente au sein de l'EPCI est la **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*), globalement peu observée en Vendée et sur le territoire (une seule observation à Essarts en bocage, à proximité de la Boulogne). Cette espèce à forte valeur patrimoniale se reproduit essentiellement dans les rivières lentes et à l'occasion dans les plans d'eau artificiels (bassins de carrières...) à condition qu'une ripisylve importante composée d'aulnes (habitat de développement des larves) soit présente.



Cordulie à corps fin – C. PARE

L'**Agrion de Mercure** (*Coenagrion mercuriale*) est la 3^{ème} espèce de libellule protégée du territoire. Elle se reproduit dans les petits cours d'eau ensoleillés des milieux prairiaux avec une végétation aquatique de type callitriches ou Ache faux-cresson (milieu de ponte). Sa préservation est donc liée à celle de ses habitats : bonne gestion des sources en tête des bassins versants, sauvegarde de la végétation le long des ruisseaux qui traversent les prairies pâturées tout en conservant ces milieux ouverts et ensoleillés. Ce n'est pas la libellule la plus rare du département et elle a été observée dans quatre communes de l'EPCI. Mais il s'agit d'une espèce d'intérêt communautaire, qui figure sur plusieurs listes (rouge, Znief) et qui fait par ailleurs partie des espèces TVB dans le cadre des schémas régionaux de cohérence.

La **Naïade aux yeux rouges** (*Erythromma najas*), fréquente les eaux stagnantes et les rivières au courant lent pourvues d'une abondante végétation aquatique. Actuellement, beaucoup d'étangs et de rivières ne sont plus favorables à cette espèce qui devient rare en Vendée car les ragondins et les écrevisses de Louisiane dévorent les herbiers aquatiques. Sur le territoire de l'EPCI, cette espèce n'est présente que sur une seule localité (Essart-en-Bocage). Elle est inscrite sur la liste rouge régionale.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Observations remarquables et potentialités pour les invertébrés



Les Orthoptères (criquets, sauterelles)

En ce qui concerne les orthoptères (criquets, sauterelles...), nous pouvons citer trois espèces patrimoniales : Le **Conocéphale des roseaux** (*Conocephalus dorsalis*), le **Sténobothre nain** (*Stenobothrus stigmaticus*) et l'**Ephippigère des vignes** (*Ephippiger dirunus*). Trois espèces vivant dans des milieux très différents.

- Le **Conocéphale des roseaux** est une sauterelle peu commune inscrite sur les listes rouges nationale et régionale et classée déterminante de ZNIEFF. Cette espèce hygrophile est exigeante vis-à-vis des conditions de milieu ce qui en fait un excellent bio-indicateur de la qualité des milieux humides. Elle a d'ailleurs été retenue comme espèce TVB dans le cadre du SRCE. Une seule observation a été faite dans une prairie humide naturelle de Saint-Fulgent.

- Le **Sténobothre nain** est une espèce fréquente sur les pâturages ras, chauds et secs du haut bocage vendéen, un peu moins sur le territoire de la communauté de commune où il a été observé dans deux localités (Saint-Fulgent, Les Brouzils). Ses peuplements ont fortement régressés du fait de l'abandon des pratiques agropastorales traditionnelles. Elle figure parmi les espèces déterminantes de ZNIEFF et sur la liste rouge régionale.

- L'**Ephippigère des vignes** n'est inscrite sur aucune liste rouge, ni même sur la liste régionale des espèces déterminantes de ZNIEFF, mais son degré de rareté en fait une espèce menacée d'extinction à l'échelle du département. Elle se maintient aujourd'hui presque exclusivement dans les zones de landes sèches (landes à ajoncs et genêts) devenues rares dans le département. Sur le territoire de l'EPCI elle n'est présente que dans les zones de landes de la forêt de Grasla.

Coléoptères et autres groupes

Parmi les 77 taxons de coléoptères inventoriés seulement trois espèces méritent une attention particulière : l'**Aromie musquée** (*Aromia moschata*), le **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*), et la **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*). Ces deux dernières sont des espèces d'intérêt communautaire qui figurent sur liste rouge européenne. Le Grand capricorne est par ailleurs protégé en France. Elles ne sont pourtant pas rares dans le département mais elles constituent des espèces « parapluie ». C'est-à-dire que leur protection permet d'intégrer les enjeux de conservation d'un grand nombre de coléoptères sapro-xylophages en conservant leur habitat que sont les vieux arbres et les arbres morts.

La Lucane est impactée par l'élimination des haies arborées et des arbres sénescents ainsi que par le mode d'entretien trop intensif des haies (épareuse, taille « au carré » ...) comme c'est le cas sur le territoire et plus globalement en zone agricole peu forestière.

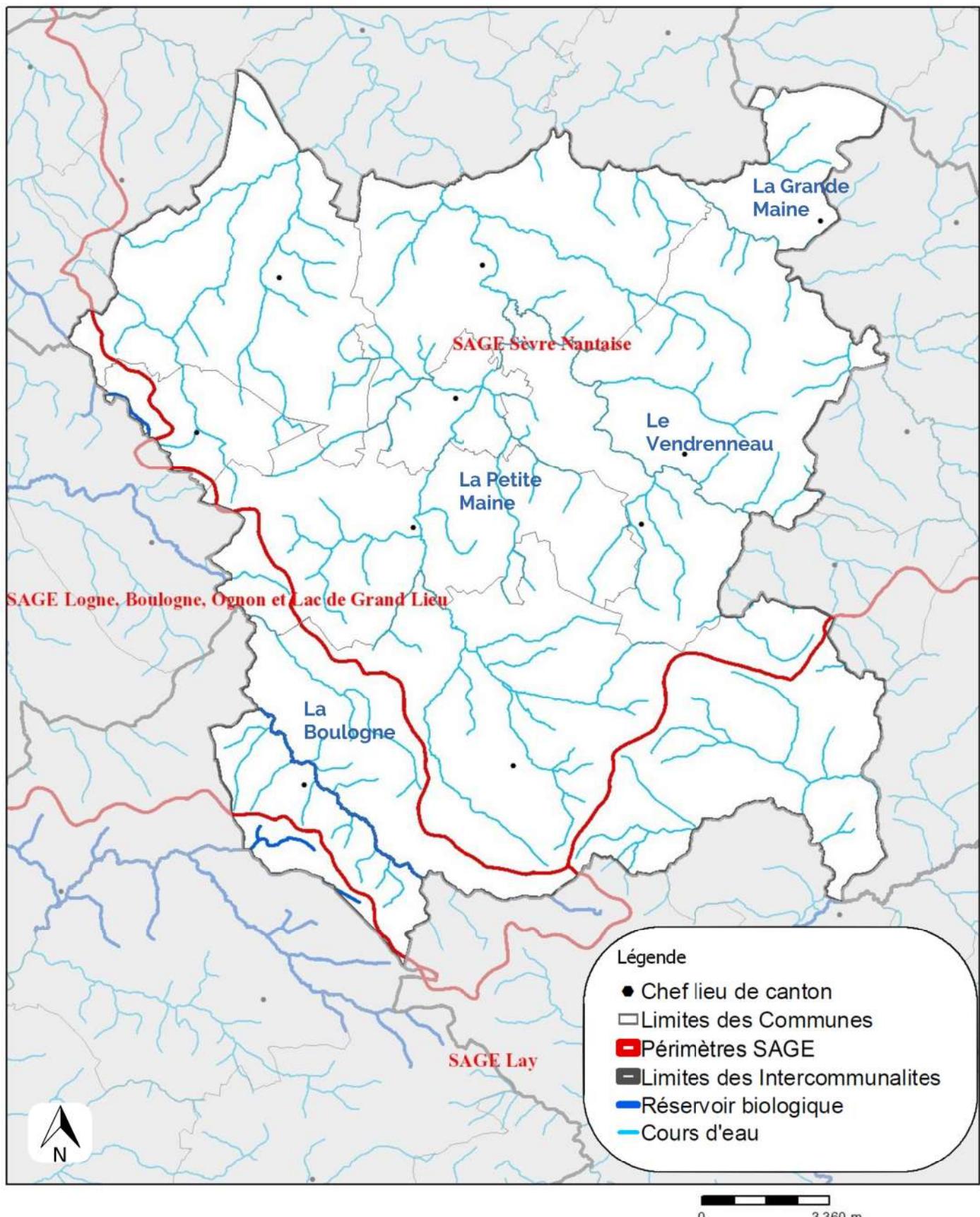
L'Aromie musquée, quant à elle, ne bénéficie d'aucun statut de protection et n'est inscrite sur aucune liste rouge mais elle n'est ni moins rare, ni moins vulnérable que les deux espèces citées précédemment. Au contraire même, son habitat de reproduction étant lié aux zones humides et notamment aux ripisylves, les menaces qui pèsent sur ces milieux rendent l'espèce vulnérable.

Enfin, parmi les autres espèces patrimoniales d'insectes sont à noter une espèce protégée de papillon nocturne (également d'intérêt communautaire), le **Sphinx de l'épilobe** (*Proserpinus proserpina*) et une espèce d'hyménoptère (famille des pompilles), **Priocnemis enslini**. Toutes deux sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes de ZNIEFF.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau patrimoniaux
« Réservoirs biologiques »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

297 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire de Saint-Fulgent – Les Essarts. Ils sont répartis sur trois bassins versants :

- le bassin versant de la Sèvre Nantaise (77 % du territoire)
- le bassin versant de la Boulogne (12 % du territoire)
- le bassin versant du Lay (11 % du territoire)

Parmi ces cours d'eau, La Boulogne est identifiée comme « Réservoirs biologiques », ainsi que des affluents de l'Yon dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagements et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne. Ils totalisent 17 km.

L'ESSENTIEL

- Près de 300 km de cours d'eau
- 17 km de cours d'eau patrimoniaux

Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

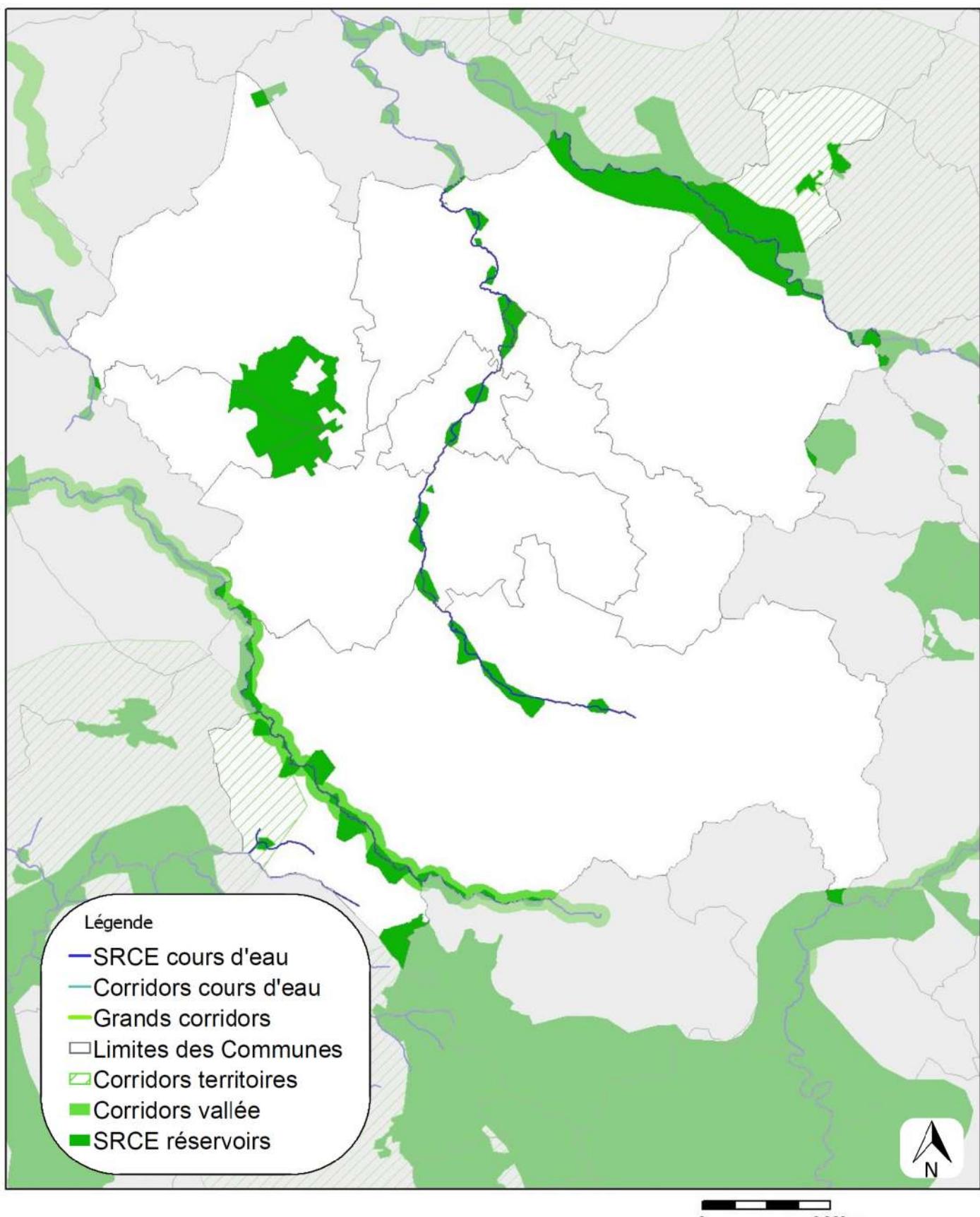
Linéaire de cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de Réservoirs biologiques (SDAGE)	
Département	St-Fulgent - Les Essarts	Département	St-Fulgent - Les Essarts
6 412 km	297 km soit 5 % des cours d'eau du département	796 km	17 km soit 2 % des réservoirs biologiques du département

Réservoir biologique : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

Le SRCE des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La TVB est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la TVB de Saint-Fulgent – Les Essarts est indicative. Il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente sur ce territoire.

La Trame Verte et Bleue (TVB)

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels.

Ainsi la TVB est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité,
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale,...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories.

Près du tiers de la Région Pays de la Loire est identifié en réservoirs de trame verte et bleue, tandis que seuls 7% du territoire de l'intercommunalité semblent pertinents et fonctionnels pour préserver la biodiversité.

	Superficie sur l'EPCI	Proportion du territoire de l'EPCI	Superficie sur les Pays de la Loire	Proportion du territoire régional
Réservoirs trame verte et bleue	2 247 ha	7 %	1 004 258 ha	31 %

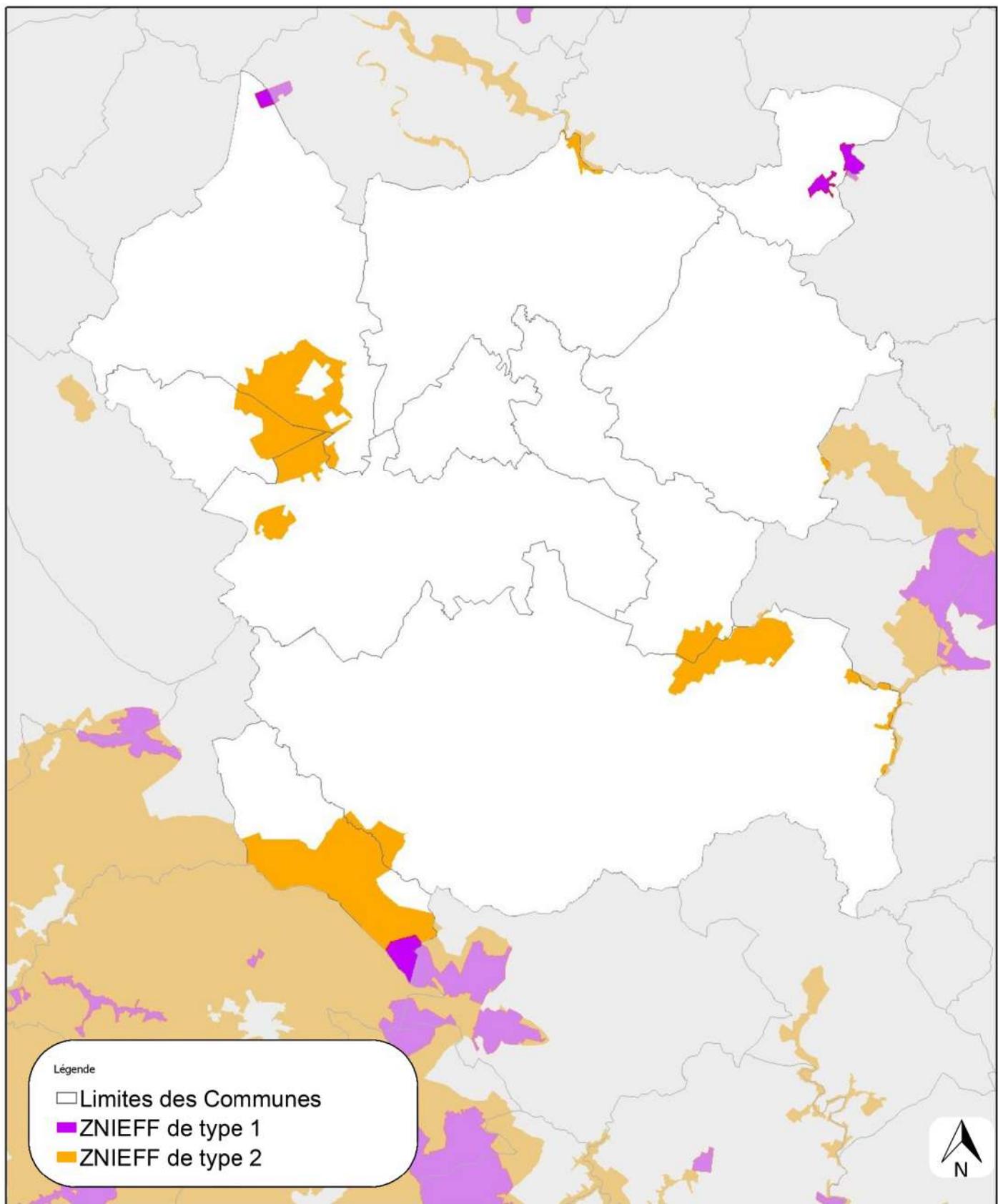
Réservoir de biodiversité - SRCE: espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor - SRCE: voies de déplacements entre les réservoirs de biodiversité

zonage nature

DU TERRITOIRE

Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique, Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

L'intercommunalité présente trois ZNIEFF de type I (soit 122 ha, moins de 1 % du territoire) et dix ZNIEFF de type II (soit 1 934 ha, 6 % du territoire).

La Merlatière comprend la plus grande surface de ZNIEFF de type I (61 ha) et de ZNIEFF de type II (760 ha).

Les milieux concernés par les ZNIEFF sur ce territoire sont les massifs forestiers et les bois, ainsi que des vallées.

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

L'ESSENTIEL

- **3 ZNIEFF de Type I, 122 ha**
- **10 ZNIEFF de type II, 1 934 ha**

Surface et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Classement par ordre d'importance

1 2 3

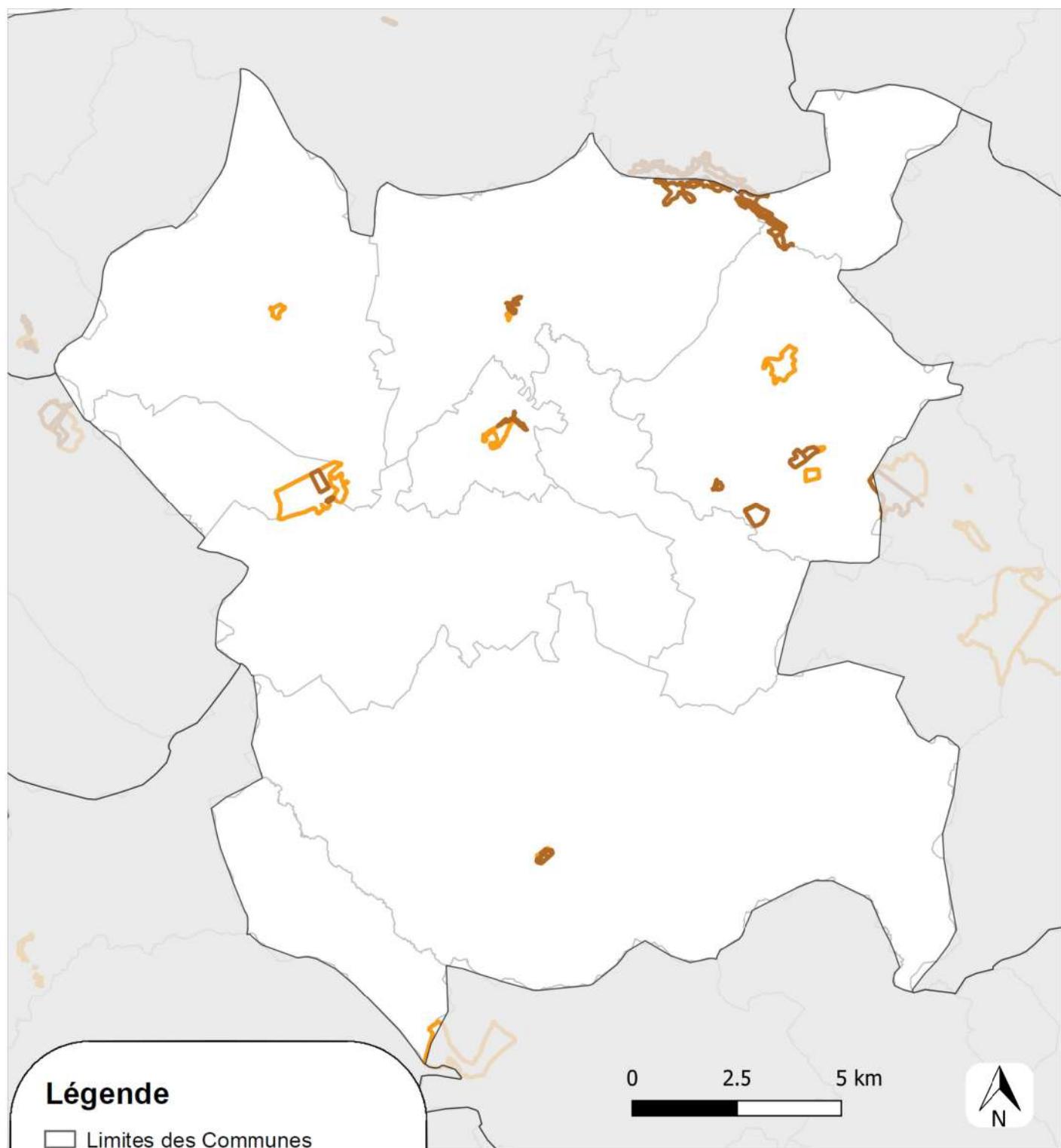
Commune	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2		
Bazoges-en-Paillers	46 ha	4 %	0	0 %
Chauché	0	0 %	175 ha	4 %
Chavagnes-en-Paillers	0	0 %	26 ha	1 %
Essarts en Bocage	0	0 %	367 ha	4 %
La Copechagnière	0	0 %	159 ha	16 %
La Merlatière	61 ha	4 %	760 ha	51 %
Les Brouzils	15 ha	0 %	371 ha	9 %
Saint-André-Goule-d'Oie	0	0 %	69 ha	3 %
Saint-Fulgent	0	0 %	6 ha	0 %
Total EPCI	122 ha	0 %	1934 ha	6 %

Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- ZNIEFF de type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

zonage nature DU TERRITOIRE

Espaces Naturels Sensibles (ENS)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS (85)

Il existe 119 ha d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts qui recouvrent 0,4 % du territoire intercommunal. Ils sont répartis sur 6 communes. Ces espaces concernent principalement des milieux aquatiques (lac de la Bultière, les Renaudières, Vallée de la Salette,...) et des boisements (Forêt de Grasla, Mare aux fées, Renaudières). Les ENS peuvent être entièrement compris dans l'intercommunalité (Mares aux fées) ou partiellement (Bois du Déffend).

A l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'ESSENTIEL

- **10 ENS soit 119 ha de boisements et milieux aquatiques**

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

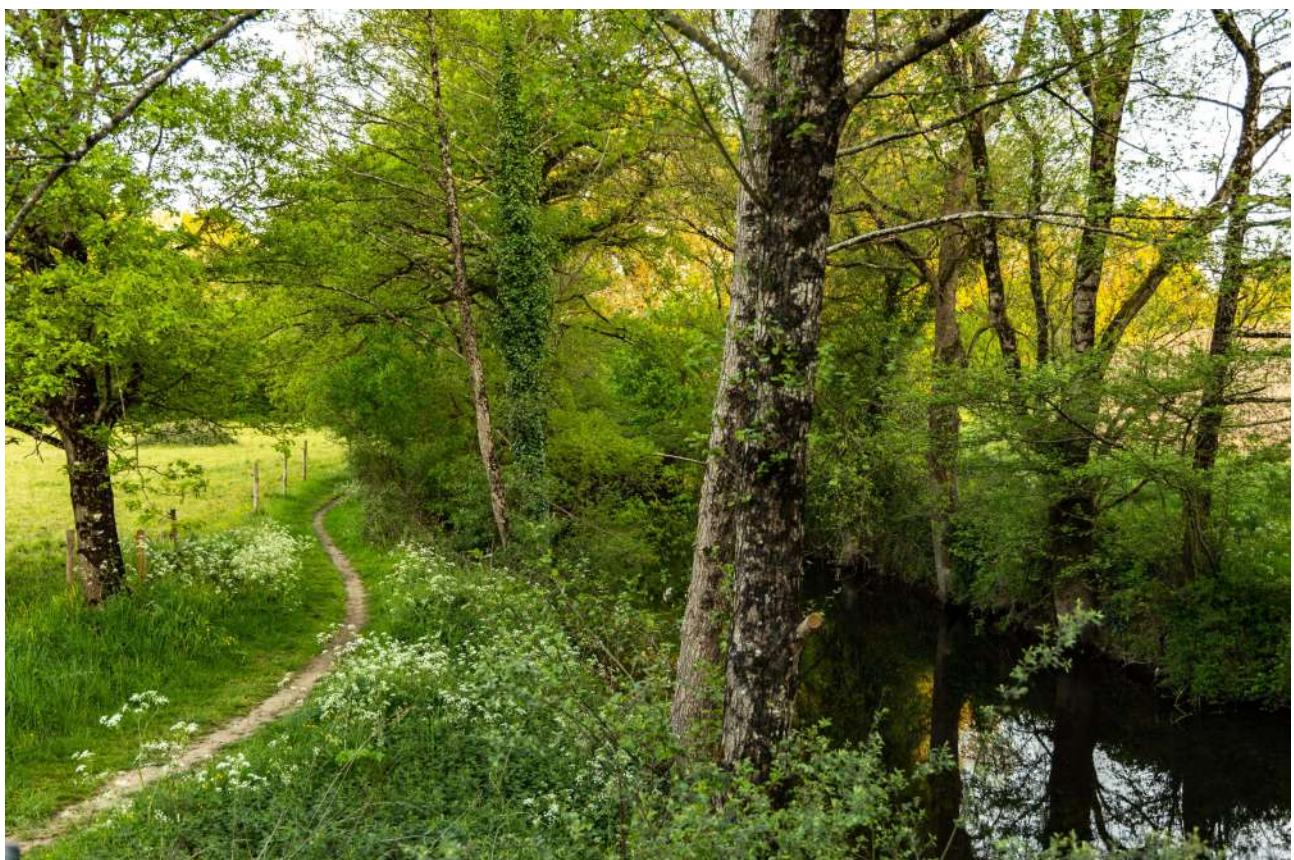
zonage nature

DU TERRITOIRE

Natura 2000

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

La communauté de communes Saint-Fulgent – Les Essarts ne dispose d aucun site Natura 2000.



synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Amélioration des connaissances

Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle des l'intercommunalité et selon les espèces. Le manque de connaissance concerne tous les groupes pour les communes Saint-André-Goule-d'Oie, La Rabatelière, La Copechanière et les Brouzils. Le manque de données est remarquable pour les invertébrés, les reptiles, les amphibiens et les mammifères en général. Ainsi les invertébrés sont largement représentés par les insectes et majoritairement par les coléoptères (coccinelle), tandis que les hyménoptères (abeilles, guêpes) et diptères (mouches, syrphes) sont très peu renseignés. Pourtant ces pollinisateurs se révèlent cruciaux pour le maintien de végétaux voire pour des enjeux alimentaires.

Reconquête de la qualité des milieux

Le territoire est largement concerné par les enjeux de cours d'eau en tête de bassin versant qui doivent être dynamiques, frais et riches en espèces patrimoniales. Or, seul une rivière est classée réservoir biologique et aucun cours d'eau n'atteint le bon état écologique.

Par ailleurs, le bocage, paysage dominant en nord Vendée, devient relictuel sur le territoire. Ainsi les enjeux sont forts vis à vis de la préservation du maillage de prairies permanentes, de haies, de zones humides dont les mares et les haies de bord de cours d'eau (ripisylves). Le bocage préservé, dans la diversité de milieux qu'il propose, présente un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

Un patrimoine naturel à valoriser

Le patrimoine naturel de l'intercommunalité reste méconnu. Cela se reflète dans le peu d'espaces protégés identifiés sur la communauté de communes. En effet, que ce soit dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique, les ZNIEFF, ou les Espaces Naturels Sensibles, les aires identifiées sont peu nombreuses, de petites surfaces et de ce fait, isolées. Ces constats peuvent être mis en parallèle des dynamiques urbaines et agricoles du territoire. En effet, ces dynamiques positives doivent pouvoir prendre en compte les enjeux de patrimoine naturel, cela passe par la connaissance.



Nos fournisseurs de données

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

BD TOPO ® 2021
BD ALTI® 2001



Géosciences pour une Terre durable
brgm

Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des
masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 201



Mares 2012
Haies 2009



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Boisements
BD TOPO ® 2021

> Aménagement du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

OC SGE ® 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse
2017



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

> Zonages nature

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire

de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

> Bases de données partiellement moissonnées



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
LOIRE-ATLANTIQUE

Faune Loire-Atlantique



Une voix pour la nature



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENDÉE

Faune Vendée



GROUPE D'ÉTUDE
DES INVERTÉBRÉS
ARMORICAINS

Base de données
GéoNature



Bases de données Calluna
et eColibry



Base de données
GéoNature



Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



SÈVRE ET BOCAGE

> Rédacteurs

DESNOUHES Blandine - CPIE Sèvre et bocage

BOUCHERON Claire - CPIE Sèvre et bocage

HEUGAS Tiphaine - LPO Vendée

PARÉ Caroline - CPIE Sèvre et bocage

> Relecteurs



> Financeurs





PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS